

## M.S.A. DE FRANCHE-COMTÉ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le 21 novembre 2024, à 10 h 00, les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté, convoqués le 13 septembre 2024 dans les formes prévues à l'article 24 des Statuts par Monsieur Sylvain CHARLES, Président du Conseil d'administration, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Déroulement de l'Assemblée Générale :

- 1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- 2- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA MSA FRANCHE-COMTÉ
- 3- RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023
- 4- RÉOLUTIONS, VŒUX ET MOTIONS
- 5- THEMATIQUE SOLIDARITES ET ENGAGEMENT
- 6- PRISES DE PAROLE
- 7- REPONSES AUX QUESTIONS DES DÉLÉGUÉS
- 8- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Le Président, Sylvain CHARLES

Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs,  
Mesdames, Messieurs, les délégués  
Mesdames, Messieurs, nos invités et partenaires

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale annuelle de la Mutualité Sociale Agricole de FC de ce 21 novembre, dont les membres ont été régulièrement convoqués le 13 septembre 2024.

C'est avec grand plaisir que je préside cette quatrième assemblée générale en présentiel depuis le début de notre mandat de 2020 et qui est en même temps la dernière assemblée générale de notre mandat puisque, vous le savez, nous aurons nos élections l'année prochaine en mai 2025 mais nous y reviendrons bien évidemment au cours de cette matinée.

Après les salines royales d'Arc et Senans dans le Doubs en 2021, Port sur Saône en 2022 et Champagnole l'année dernière nous sommes aujourd'hui réunis à Baume les Dames, ceci marquant la volonté du Conseil d'Administration d'aller au plus près des assurés, des territoires, des élus et des partenaires.

Nous avons choisi pour cette quatrième édition le thème " Solidarité et engagements". C'est l'occasion de revenir sur les principaux projets notamment d'action sanitaire et sociale mais aussi sur vos actions qui se sont déroulées sur nos territoires franc-comtois ces dernières années et vous verrez qu'ils sont riches, créatifs et portés et soutenus par vous les élus. C'est donc l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des délégués et des équipes qui se sont mobilisés et qui ont travaillé jusqu'à la dernière minute pour vous faire un retour le plus complet possible. Merci.

Avant tout, je voudrais saluer chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs les délégués, Messieurs les Présidents et Directeurs d'OPA, qui nous faites l'amitié d'être parmi nous ainsi que toutes les personnalités ici présentes dont M Thierry Manten, 1er Vice-président de la CCMSA.

Je vous présente également les excuses de :

- M. Jean-François Fruterro, Président CCMSA
- Mme Anne-Laure Torresin, Directrice Générale de la CCMSA
- M. Paul Mourier, préfet de région
- M. Rémi Bastille, préfet du Doubs
- Mme Jeannette GROS, ancienne Présidente de la CCMSA et présidente d'honneur de la MSA Franche-Comté,
- Mme Lucrèce Boiteux, également présidente d'honneur

qui ne peuvent être parmi nous aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les délégués, c'est vous qui constituez notre assemblée générale, c'est vous notre base indispensable, c'est vous notre force. Vous le savez nous sommes à la fin de notre mandat et il ne nous reste que 3 mois pour aller chercher des candidats et 6 mois pour inciter nos ressortissants à se mobiliser pour voter du 5 au 16 mai prochain.

C'est avec vous tous que nous conduisons, durant ce mandat, pour l'ensemble des 4 départements Francs-Comtois, toutes les actions d'échelon local, les formations et les actions de terrain.

Vous êtes le relais entre les ressortissants de nos villages et notre MSA de Franche-Comté... Soyez-en fiers et également remerciés.

Je remercie également toutes celles et ceux qui nous permettent de tenir cette assemblée générale, en tout premier lieu l'équipe VI, la communication et l'ASS ainsi que les membres du personnel de la MSA qui participent à l'organisation, à l'émargement.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour tenir l'assemblée générale statutaire et en cette année 2024, vous aurez à vous prononcer sur :

- La gestion de la caisse présentée par notre Directrice Générale,
- Le rapport moral et mutualiste du Conseil d'Administration que nous vous présenterons à deux voix avec le 1er Vice-Président, Bernard Laucou
- Les vœux et motions qui seront présentés par Sylvia Mercier et qui seront par la suite transmis à nos tutelles.

### **QUORUM** (article 30 des statuts)

Pour que l'assemblée générale délibère valablement, la vérification des émargements doit faire ressortir la présence **d'un quart** des délégués cantonaux.

COLLEGES	EFFECTIF des délégués cantonaux		
	En fonction	Quorum = ¼	Présents
1	143		45

2	128	Article 30 des statuts	58
3	48		19
<b>TOTAUX</b>	319	80	122

Sur 319 délégués convoqués, le nombre de délégués qui ont émargé est de 122. Le quorum exigé qui est de 80 est dépassé, l'assemblée générale peut donc délibérer valablement.

### **CONSTITUTION DU BUREAU** (article 29 des statuts)

#### **Désignation des assesseurs**

En application de l'article 29 des statuts, nous devons procéder à la constitution du bureau de séance.

Je demande à l'assemblée générale de désigner 3 assesseurs, soit 1 délégué par collège ainsi qu'1 secrétaire de séance.

Si vous n'avez pas d'objection et après examen de la liste des présents, je suggère les candidatures suivantes :

- Pour le collège 1 : M Philippe VIVOT
- Pour le collège 2 : Mme Céline BELUCHE
- Pour le collège 3 : Mme Jacqueline CUCHE

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Je propose que Mme CUDREY-VIEN, Directrice Générale de la MSA de Franche-Comté soit désignée secrétaire de séance.

Aucune opposition sur la constitution du bureau ?

Je vous remercie.

Le bureau étant désormais constitué, l'assemblée générale va pouvoir valablement délibérer.

#### **Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2023**

Je vous propose de passer à l'approbation du PV de l'AG 2023 que vous avez reçu par mail le 23 mai 2024.

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Je laisse la parole à Mme CUDREY-VIEN, Directrice Générale pour la présentation du rapport d'activité 2023.

## **II. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA MSA FRANCHE-COMTÉ**

### **Mme CUDREY-VIEN, directrice générale**

Mesdames, Messieurs les délégués et partenaires,  
Bonjour à toutes et à tous,

En préambule, je voulais vous dire que présenter le rapport d'activité de la MSA, est toujours un exercice délicat compte tenu du nombre d'actions réalisées chaque année car le champ que l'on couvre est très, très vaste. Il est vrai que c'est sans doute lié au fait que nous soyons, le seul organisme de sécurité sociale, de protection sociale, à réunir en un point unique l'ensemble des prestations (la santé, la famille, la retraite, les cotisations). Et puis également à offrir d'autres types de prestations comme la santé et sécurité au travail, la médecine conseil, tout cela est intégré à notre organisation. Sans oublier l'action sanitaire et sociale, la médecine préventive pour citer les axes principaux.

Pour cette édition 2023, parce qu'il faut bien faire des choix, ce qui m'a paru important, c'est de mettre en avant la dimension accompagnement. Donc l'accompagnement tel que déployé au quotidien auprès de l'ensemble de nos publics. Pour la bonne raison que je trouve cette dimension comme quelque chose qui met en relief la plus-value de notre mission sur les territoires et au plus près des populations. Quelques éléments de rétrospective avec l'année 2023 qui, dans la continuité des précédentes, s'est inscrite comme une année très marquée par des crises, qu'elles soient climatiques, économiques ou encore sanitaires. Ces crises, elles ont un retentissement majeur, notamment sur les agriculteurs, sur l'agriculture en général, et donc par extension, bien sûr, l'ensemble de la population couverte.

Et c'est bien dans ce contexte, fortement instable, que la MSA a accompagné ses publics, et le fait donc de la manière la plus adaptée pour répondre aux besoins et aux attentes des adhérents. Alors ce travail d'accompagnement au quotidien, certes on l'a fait en 2023, mais on le poursuit en 2024 bien évidemment parce qu'il ne vous aura pas échappé que le contexte est ce qu'il est, et je dirais que nous redoublons également de réactivité dans le contexte actuel de tensions très, très fortes.

Quelques éléments sur ma présentation : je vais aborder dans un premier temps les données démographiques. C'est toujours intéressant de voir l'évolution de notre public couvert.

Bien évidemment, comme je l'ai dit, je ferai plutôt une présentation sous l'angle de la dimension d'accompagnement. Et puis, je terminerai par les moyens humains que l'on mobilise et les moyens financiers aussi qui sont en rapport.

Alors, sur la population couverte, vous avez les chiffres sous les yeux et je ne vais pas forcément tout égrener, simplement vous signaler la tendance. Sur l'ensemble de nos adhérents, on enregistre en fait une diminution qui est de 2,3%, et qui est un peu plus marquée que celle que l'on avait observée l'année dernière, puisqu'on était plutôt à 1% quand je commentais à peu près à la même heure les chiffres. Cette diminution touche à la fois les non-salariés agricoles, dans une proportion d'ailleurs plus importante, que celle des salariés, qui diminue d'à peu près 1,7%. Si l'on s'attache à regarder aussi d'autres segments de notre population, constitués par les retraités, on enregistre aussi une petite baisse de nos effectifs retraités.

Je dirais que c'est lié aussi au vieillissement. Le public assuré maladie baisse dans une proportion de 1,2 %. Il n'y a guère que la partie allocataire famille qui reste stable. Dans ce contexte de turbulence que la MSA est à même d'accompagner et de le faire au mieux, tout en cherchant à simplifier les démarches de ses adhérents.

Et notre approche, c'est d'encourager au maximum les personnes qui peuvent être autonomes dans leurs démarches à le faire de manière dématérialisée, de telle sorte que nous puissions concentrer nos moyens humains qui sont très contraints et qui sont en baisse sur les personnes qui ont plus de difficultés à appréhender la dimension administrative ou qui rencontrent des difficultés qui peuvent renvoyer à d'autres champs que celles de l'administratif pur. Donc ce sont les contacts dématérialisés qui sont encouragés, sans surprise, le site internet, tout ce qui concerne les appels téléphoniques et les mails. Sur la simplification des démarches, alors j'ai bien envie de vous dire que ça commence par un accès facile à l'information. Donc, c'est pour ça, dans la logique que je vous ai développé juste à l'instant, que le site Internet est un élément très, très précieux d'accès à l'information et qui dit accès à l'information, dit aussi la première marche pour accéder au droit.

Sur internet, il y aurait des choses à dire quant à l'ergonomie du site, mais régulièrement on a des vagues d'amélioration du site pour faire en sorte que, France entière, on soit sur une donnée évidemment fiable, mais également facile à trouver, facile d'accès. L'accès aux soins, ça passe vraiment par « mieux informer » et par « mieux s'informer ». Ça, c'est la part de responsabilité de tout un chacun d'aller chercher l'information. Et pour ça, je ne peux que rappeler aussi l'existence de l'espace privé qui permet à tout un chacun d'avoir accès à ces propres informations pour pouvoir faire ses démarches. Je rappelle aussi à l'occasion de ce rapport d'activité que si ça peut être parfois compliqué pour certaines personnes de créer son espace privé, il existe un centre d'appel ici en Franche-Comté qui est spécialisé dans l'accompagnement pour justement guider pas à pas dans les démarches et ainsi créer l'espace privé.

Un canal d'information qui reste majoritaire dans l'accessibilité aux services, c'est bien entendu le téléphone. Le nombre d'appels que nous avons eu sur 2023 est considérable. Là-dessus, ce que je voulais dire, c'est que sur l'année 2023, nous avons connu un très fort turnover au niveau de la plateforme de services. Et donc, à certains moments, nos résultats étaient en dessous du chiffre projeté à l'écran. En fait, s'il y avait plus ou moins de téléconseillers présents, vous vous doutez bien que le taux d'appel abouti était forcément différent. Mais la situation a été vraiment améliorée significativement. Et aujourd'hui, on voit des appels aboutir en masse puisque, sur l'année 2023, on était en cumulé à 82,6% de taux de décroché.

Et aujourd'hui, nous sommes bien au-delà avec le fait qu'on a retrouvé plus de stabilité chez les téléconseillers et que suite à leur formation, ils ont la capacité de répondre à tous les sujets. Autre point que je voulais aussi mettre en avant sur la question du téléphone, c'est qu'au-delà du fait que quand on appelle, il y a quelqu'un qui nous répond dans près de 9 cas sur 10 du premier coup est que si l'on a une question on se voit apporter la réponse directement dans 80% des situations. Les autres 20% d'appels sont transférés au secteur métier qui répond généralement de manière différée, parce que la situation est plus complexe et qu'elle nécessite un temps d'analyse supérieur à ce qu'on pourrait faire directement au téléphone.

En complément du téléphone, on voit un phénomène de contournement avec l'envoi de mails, parce que les personnes comprennent bien que du coup, qu'on les traite dans un délai extrêmement réduit. Vous avez le chiffre sous les yeux, 90% de mails traités en moins de 48 heures. C'est vraiment un canal intéressant et important. Une fois qu'on a dit ça, ce qui est important d'avoir toujours en tête, et soyez assurés que nous l'avons, c'est la dimension que je qualifierais d'humaine, dans le cadre du face-à-face. Et là, à chaque fois que la situation

s'impose, ou lorsque pour la personne, son mode de communication privilégié, c'est le face-à-face. Il y a toujours un point d'accueil MSA à proximité pour y rencontrer un agent d'accueil.

Alors, par extension, je dis point d'Accueil MSA, puisqu'on a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau qui est très important de France Service. Nous avons à l'échelle de la Franche-Comté 85 points France Service. Vous y trouvez un animateur ou une animatrice qui va donner les tout premiers éléments de réponse, mais c'est un début de réponse qui après, derrière, peut déboucher sur autre chose. Ce qui constitue vraiment notre force, c'est à dire de ne pas subir totalement la demande, mais justement de pouvoir se donner les moyens d'analyser les situations et puis de les traiter par l'intermédiaire de rendez-vous. Vous voyez que l'accueil sur rendez-vous, il se fait principalement par téléphone parce que tout simplement cela correspond au souhait de la personne en termes d'accessibilité, de disponibilité. Nous avons aussi des entretiens en accueils physiques pour des situations qui le nécessitent.

Je vous donne les chiffres parce que c'est toujours quand même parlant. Ce sont 4872 rendez-vous tenus dont 1267 en accueil physique sur l'année 2023. Au-delà de cet accueil que je qualifierais de relativement généraliste, vous avez le dispositif qui s'appelle rendez-vous prestations. Cela veut dire qu'on se « pose » avec l'adhérent pour faire le tour de sa situation et puis ainsi s'assurer que l'ensemble des prestations sont activées ou bien s'il a un besoin qui peut être un besoin d'action sanitaire et sociale, il aura la bonne orientation. Là aussi, un chiffre qui peut être avancé, c'est celui de 694 rendez-vous de ce type en 2023. Vous voyez que ce n'est pas rien. Sur cette approche d'accompagnement personnalisé, ce qui est important et ce qui est déployé de plus en plus, c'est l'approche qu'on appelle « aller vers ». C'est-à-dire qu'on va repérer à travers notre fichier des éléments de situation qui permettent de faire une offre de service, et qu'on va aller proposer un rendez-vous à une personne qui se trouve dans un événement de vie particulier, qui peut être heureux ou malheureux, ou se trouver confrontée à des difficultés particulières. Je mettrais, simplement en avant, deux parcours qu'on organise. Le parcours dit « maternité » qui s'adresse aux futurs parents, sur l'ensemble des démarches à effectuer. Pour faire le plein de ses droits au moment où la naissance arrive, la maman ou le couple de parents est reçu pendant, on va dire, une petite heure, pour faire le tour des droits. Autre parcours, c'est celui de la séparation. Là aussi, on est en offre de service, c'est un parcours qui est né à la suite du Covid, parce qu'on a pu observer que les séparations avaient été massives, à l'issue notamment des périodes de confinement.

Autre strate de la dimension d'accueil personnalisé, c'est vraiment l'accueil social. Je ne vais pas développer parce que ça va faire l'objet d'une table ronde, mais c'est un accueil organisé par l'un de nos travailleurs sociaux, à domicile ou dans un point d'accueil. Autre volet aussi de l'action sociale, et c'est vrai qu'on ne le rattache pas forcément spontanément à cela, mais c'est la prise en charge des cotisations, qui s'appuie sur ce qu'on appelle le Fonds national de l'action sanitaire et sociale, et puis l'aide que l'on apporte aussi indirectement aux ménages, en créant sur les territoires des services et des équipements, et là, dans le cadre d'un financement que l'on fait en direction des porteurs de projets, et essentiellement des collectivités locales ou des associations. Je ne serais pas fidèle à l'activité qui s'est passée en 2023 sans évidemment mettre aussi l'accent sur la prévention concernant le mal-être agricole.

Les derniers chiffres dont on a eu connaissance montrent que l'ensemble du surrisque lié au suicide est de 60% pour la tranche des 14-25 ans et de 36% si on est salarié, alors qu'il

augmente à 102% pour les non-salariés agricoles. Ce que l'on peut tirer comme enseignement de ce chiffre, qui d'ailleurs est couplé au suivant, pour les 65 ans et plus, on constate en moyenne un surrisque suicide par rapport à la population générale de 73%, mais qui là aussi se distingue en fonction qu'on est salarié ou non salarié. 39% de surrisques pour les salariés, 91% sur cette tranche d'âge, 65 et plus, pour les non-salariés agricoles. Sans méconnaître les efforts qu'il faut que l'on poursuive de faire sur la cible des salariés, vous comprenez aisément aussi que nous nous polarisons davantage sur la situation des non-salariés agricoles. Et tout cela, bien sûr, dans le cadre de la feuille de route interministérielle, avec les partenaires institutionnels et les OPA, dont certains sont présents ici. Je veux aussi, vous signaler l'adresse dont tout un chacun peut s'emparer pour pouvoir signaler avec des éléments clés qui sont indiqués dans un questionnaire, une situation de mal-être. La détection s'appuie aussi sur la formation de sentinelles. Aujourd'hui, on est à plus de 200 personnes qui ont été formées sentinelles, ça veut dire avoir la capacité de détecter les signaux qui constituent le mal-être, et puis surtout de savoir quoi en faire.

Alors, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais quand on dit cela, nous ne sommes pas sur la notion de crise suicidaire, puisque la crise suicidaire ne relève pas strictement de notre champ, puisqu' il y a des numéros de téléphone à composer pour être en lien avec quelqu'un qui va intervenir dans une situation d'urgence. Mais ce réseau des sentinelles, il est extrêmement précieux et d'ailleurs l'un des enjeux, c'est que l'on puisse animer le réseau des Sentinelles pour que les personnes ne se sentent pas isolées. Autre dispositif qui est loco-local, c'est la formation des "phar'andles". Ça veut dire que l'on forme, dans le cadre d'un dispositif « allégé » par rapport à Sentinelle, pour une première sensibilisation, un certain nombre de personnes.

Et on s'approche aussi de 200 personnes formées au dispositif "phar'andole", qui pour certaines, se disent « j'hésitais, mais finalement je vais m'engager dans la formation Sentinelle, parce que ça me paraît être accessible et avoir du sens ». Ce qui est indispensable par rapport à la dimension d'accès au droit, c'est de pouvoir se repérer dans l'ensemble du « maquis » des informations qui existent. Et là aussi, la MSA travaille à des axes d'amélioration. Je voulais signaler à ce propos l'applicatif « soutien agri » qui permet de réunir l'ensemble des solutions qui existent au niveau de la MSA pour traiter soit sa situation en tant qu'entreprise, employeur, soit sa situation en tant qu'individu. C'est-à-dire comment je vais me renseigner sur la perspective de percevoir la prime d'activité par exemple ou demander le RSA, ou bien encore, si je passe un cran en termes de difficultés, quels sont les dispositifs qui vont m'apporter des solutions par rapport à une situation de mal-être.

Après la dimension d'accès au droit qui occupe une place importante dans ma présentation ce matin, parce que je trouve que c'est vraiment la première marche pour devenir, on va dire, pleinement autonome dans son statut d'adhérent, les efforts de la MSA portent aussi sur l'accès aux soins. C'est un volet fondamental et on constate encore trop souvent un accès aux soins tardif parce que culturellement, on se dit " je n'ai rien, je n'en ai presque rien, ça ne vaut pas le coup que j'aille chez le médecin, etc". A la MSA, on porte l'accent sur la prévention à travers des dispositifs comme les instants santé qui ont permis 663 examens. On cible aussi la population des jeunes dans une approche vraiment de prévention primaire, et ce sont 191 jeunes qui ont pu bénéficier d'examens. Autre dispositif, alors là on est dans le cadre de la déclinaison d'un dispositif national, les bilans prévention aux âges clés de la vie. Les âges clé de la vie ont été définis, sur la tranche 18 à 25 ans, pour être encouragé, par un professionnel de santé que l'on choisit soi-même à faire justement un plan de prévention personnalisé. Autre âge clé les 45-50 ans, les 60-65 et les 70-75 ans. En 2024, cet examen est possible auprès d'un médecin, auprès

de sage-femmes, d'infirmiers, de pharmaciens qui ont exprimé le souhait de pouvoir les mener. Et ils sont totalement gratuits, puisqu'il n'y a pas d'avance des frais, ils sont pris en charge totalement par la MSA.

Le dépistage des cancers, ça donne lieu aussi souvent à bon nombre d'actions portées avec vous, les délégués, sur les territoires. Ça a été le cas pour Octobre Rose. On est donc vraiment en appui sur les messages de prévention afin d'inciter les uns et les autres à se faire dépister pour, le cas échéant, enclencher une prise en charge, si ça devait être le cas, de manière très, très précoce. Autre action de la MSA au rang de l'accès aux soins, là c'est plutôt une dimension, en va dire, « politique et collective », c'est notre participation aux contrats locaux de santé. Alors, les contrats locaux de santé, ce sont des dispositifs qui sont à la main de l'ARS avec des collectivités territoriales pour gommer ou limiter les inégalités territoriales et sociales.

C'est, donc toujours intéressant, d'être soit associé au diagnostic, parce que sur certains territoires, en particulier les territoires ruraux, on a des choses à dire, des spécificités à faire valoir, et vous êtes bien placé pour remonter aussi ce genre d'informations, ou bien encore, on s'insère dans des plans d'action pour mettre en œuvre des actions que soit on porte nous - mêmes, soit des actions qui peuvent être portées par l'ASEPT. Je veux citer par exemple la dimension "risque lié à l'exposition solaire", où très souvent on porte sur les territoires, auprès des populations rurales, ces messages de prévention. Un autre axe fort de l'accompagnement, c'est la santé et la sécurité au travail. Pour illustrer, je ne vais mettre en relief que quelques chiffres à savoir les 4000 visites médicales qui ont été faites en 2023, également les actions qui sont faites au sein même des entreprises, donc en direction des salariés, 746 actions et 615 actions auprès des non-salariés agricoles. Autre volet majeur de l'activité 2023, c'est l'accompagnement qui est mené auprès de l'ensemble des entreprises. Au niveau des orientations du national, on nous a demandé d'avoir une attention particulière à ce qu'on appelle les grands comptes, c'est-à-dire les entreprises qui ont plus de 50 salariés. Petit à petit, l'offre va couvrir l'ensemble des entreprises. Nous nous sommes employés aussi à la structurer pour être davantage lisible. Je veux citer au rang des actions qui sont emblématiques de l'année 23 le début des webinaires. Ceux-ci s'adressent en particulier les DRH. En novembre l'année dernière, par exemple, on a fait un webinar sur les indemnités journalières.

On a poursuivi en 2024 avec le sujet de la réforme des retraites au mois de mars, la fiabilisation des données DSN en juillet, la santé, sécurité et prévention en octobre et puis nous avons fait à destination des experts comptables et de tiers déclarants un webinar sur l'unification des données fiscales et sociales au mois d'avril. Quand on s'adresse aux entreprises, le leitmotiv, c'est également, au même titre que ce qu'on fait pour les particuliers, la question de la simplification. Sans rentrer dans les détails, une action phare, c'est le TESA. Le TESA simplifié permet assez rapidement, de faire une déclaration d'un personnel en CDD. Alors, je ne vais pas être idyllique sur le tableau du TESA. On sait qu'on a rencontré des difficultés, mais que petit à petit, en engrangeant les ajustements nécessaires, le système fonctionne, il est opérationnel.

Sur la question des exploitants en difficulté sous l'angle des cotisations, notre approche est bien d'aider à soulager parfois le paiement de cotisations à travers un plan d'échelonnement qui est négocié en lien avec nos services. On va être, également, dans la prise en charge de cotisations par exemple, ou un dispositif qui est moins activé mais dont il me semblait important de faire état, c'est ce qu'on appelle le système de l'a-valoir. C'est-à-dire qu'à un moment donné, si un exploitant pressent des difficultés pour l'année suivante sur sa capacité de régler ses cotisations et qu'il a la trésorerie en année N, il peut verser une avance. Mais bon, encore une fois, c'est un dispositif qui existe et qui n'est pas énormément mobilisé.

Par rapport à ces dispositifs tout à fait spécifiques, on a eu une communication ciblée en direction des éleveurs dont les troupeaux sont touchés par la FCO sur des solutions qu'on peut leur apporter.

J'aborde maintenant la question des moyens mobilisés pour que tout cela puisse exister. Les moyens sont contraints. En 2023, la MSA de Franche-Comté s'appuie sur 225 salariés. Ce qui m'a paru important aussi au niveau de la stratégie, c'est d'essayer de mettre un frein à l'érosion de nos effectifs en cherchant à capter une activité pour le compte des autres caisses et donc nous avons candidaté à plusieurs sujets de mutualisation au niveau national. Nous avons été retenus sur les soins à l'étranger. C'est ainsi qu'on a pu bénéficier de neuf équivalents temps pleins supplémentaires. A l'échelle de notre caisse, ça n'est pas rien. Cette équipe est pour l'essentiel, en tout cas pour ce qui concerne l'administratif, sur le site de Vesoul, parce qu'on avait aussi des mètres carrés disponibles. Cela nous permet d'optimiser l'occupation des locaux, sans oublier l'autre partie de l'équipe au niveau médical et pré-médical qui est basée à Besançon. Au 1er janvier 2025, on aura récupéré l'ensemble des soins à l'étranger de toutes les caisses de France. Les moyens se gèrent aussi sous l'angle d'un pilotage extrêmement resserré. Je ne vais pas développer ici, mais vous doutez qu'il s'agit de « faire mieux avec moins ».

L'équation est parfois compliquée. Tout ça pour un coût de gestion qui reste stable. On est à 2,4% de coût de gestion. Nos ressources, en tout cas en ce qui concerne ce qu'on appelle les dépenses techniques, reposent en partie sur les cotisations émises. Vous avez le chiffre qui apparaît à l'écran : 255 millions de cotisations dans la continuité de l'année d'avant, qui ont été émises en Franche Comté. Ce qu'on peut souligner aussi, c'est que notre taux de recouvrement est particulièrement efficace et bon, puisque nous occupons la première place pour l'ensemble des cotisations au niveau national. Ça c'était pour le volet ressources. Le volet dépenses est composé essentiellement de deux parties. La partie légale, donc vous avez l'ensemble des chiffres qui apparaissent là, avec une majorité des fonds qui sont versés pour la retraite, près de 270 millions d'euros. Puis vient la santé pour un peu plus de 101 millions d'euros.

Les prestations familiales s'élèvent à 44 millions d'euros. Et puis 11 pour les accidents du travail. Sur la partie prestations extra-légales, là aussi je vais être extrêmement synthétique, parce que ce sujet va être repris, mais ce qui est important de constater, c'est de voir que nous avons à peu près 3 millions d'euros entre les missions nationales et les missions territoriales. Mission nationale, en deux mots, ce sont tout ce que l'on verse pour les structures pour les aider à leur fonctionnement, comme les crèches, comme les périscolaires. Et puis, les missions territoriales, c'est ce qu'est à la main de notre conseil d'administration pour décider d'aides qui vont être soit des aides individuelles, soit des aides qui sont en soutien, comme je le disais tout à l'heure, pour créer des équipements et des services sur les territoires.

Et puis, vous voyez quand même un gros morceau que je signalais tout à l'heure comme émergeant sur ce Fonds national d'action sanitaire et sociale, ce sont les prises en charge de cotisations qui étaient particulièrement élevées sur l'année 2023 à plus de 3 millions d'euros. Je voulais aussi vous présenter cette diapositive pour prendre toute la mesure du système d'équilibrage des comptes au niveau des MSA, puisque vous voyez qu'avec 21 euros de cotisation et de CSG qui sont versés par les exploitants agricoles, ce sont 100 euros qui sont

distribués sous forme de prestations sociales accordées aux bénéficiaires du régime. L'écart se fait par compensation inter-régime. Si l'on s'attache à voir comment sont ventilés les 100 euros vous avez la répartition des montants, 53 partent sur les retraites, 42 euros sur la santé, 4 euros globalement sur le pôle famille, logement et insertion, et puis 1 euro sur la partie accident du travail.

Alors maintenant, après cette présentation, en guise de conclusion, les perspectives pour l'année 2025. Pour l'ensemble des MSA 2025, c'est ce qu'on appelle la dernière année de convention d'objectifs et de gestion. C'est-à-dire qu'il va falloir justement, au niveau national, retravailler à la prochaine convention d'objectifs et de gestion, et surtout aller négocier les moyens au niveau de l'État. C'est une étape charnière que cette année 2025, un enjeu fort pour nous, c'est le maintien de la qualité de service. Je dirais que l'ensemble des activités que nous gérons pour notre compte est vraiment satisfaisant en termes de résultats, de qualité de service. C'est plus compliqué pour les activités qui sont mutualisées, Autre élément que je voulais aussi signaler, c'est la certification de notre service secteur santé, sécurité et du travail qui concerne l'ensemble des services en santé France entière, mais c'est un travail considérable qui est déjà amorcé et qu'il va falloir boucler en vue d'un agrément pour fin d'année 2025.

Et globalement, c'est bien entendu notre mission d'amortisseur des crises, parce qu'à travers tout l'accompagnement que j'ai pu signaler, c'est bien là qu'est notre plus-value. Et puis enfin, je terminerai par la question des élections sur 2025, qui est un enjeu majeur pour notre réseau, pour notre caisse. Et je compte sur tout un chacun pour se mobiliser et continuer, ou pour aller trouver des délégués qui vont être impliqués et qui seront très motivés pour être avec nous dans cette phase de renouvellement. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements, remerciements*

### Le président, Sylvain CHARLES

Ce rapport d'activité suscite-t-il des remarques ?  
Je n'en vois pas,  
Je vous remercie

## III. **RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023**

### Le président, Sylvain CHARLES

Depuis la fin d'année dernière, nous avons dans les rues des manifestations agricoles, qui sont parfois un peu excessives. On constate des pancartes mises à l'envers pour dire "on marche sur la tête", on parle de sur-administration, de surtransposition, surcontrôle. Je n'irai pas beaucoup plus loin car je pense que Florent Dornier en parlera au nom de la FRSEA. Ce qui nous a marqué, nous MSA, dans ces manifestations c'est que la MSA de Narbonne a brûlé à la suite d'un incendie volontaire. Ce qui nous interroge c'est "Comment un organisme social ne peut être identifié que par les cotisations ?". On entend : "C'est trop cher, ils ne servent à rien...". Il va peut-être falloir qu'on reprenne notre bâton de pèlerin, car si l'on est identifié de cette façon, c'est très grave.

Avez-vous vu les chiffres ? En MSA de Franche-Comté, quand on reçoit 1 €, on en dépense 1,70 € car on a une très bonne démographie dans la zone du comté. Quand on nous dit qu'on ne sert à rien, cela signifie-t'il qu'on renonce aux droits sociaux ? S'il n'y a plus de cotisations, il n'y a plus de droits. On ne vous demandera plus votre carte vitale mais votre carte bleue. On entend : sur la retraite, cela ne va pas assez vite mais on oublie toujours qu'un retraité, certes, il a une retraite modeste, mais il a toujours sa carte vitale. Cela fait partie du pack retraite, imaginez-vous sans protection sociale ? L'incendie de la MSA de Narbonne, c'est un fait très grave et qui est condamnable.

**Les droits au congé parental**, il y a une demande d'assouplissement car c'est très cadré et il n'est pas toujours facile d'en bénéficier, il faut qu'on travaille avec le réseau syndical, le réseau des agricultrices, les JA, pour mieux informer sur ce droit. Nous on le fait en MSA.

**Concernant le TESA**, qui était sur la sellette, nous avons obtenu qu'il perdure et qu'il soit simplifié.

Pour les non-salariés, une autre réforme arrive concernant l'assiette des cotisations CSG, CRDS. Il va y avoir un glissement de ces sommes prélevées pour augmenter les droits à retraite.

La retraite des non-salariés agricoles n'est pas encore calculée sur les 25 meilleures années mais cela avance.

En extra-légal, la prise en charge des cotisations : on a eu deux fois 15 millions d'euros au niveau national, + 20 millions d'euros récemment.

En Franche-Comté, nous avons reversé :

- 172 000 € sur la crise de l'élevage
- 30 000 € sur les intempéries
- 280 000 critères généraux,

Quant aux 20 millions supplémentaires, ils sont en discussion actuellement, mais nous ne sommes pas parmi les régions les plus impactées.

#### **Mal-être :**

- Un colloque a été organisé "les mots sur les maux" en décembre 2023, 343 participants, de très bons retours
- Formations sentinelles qui se déroulent sur deux journées, on a formé plus de 200 sentinelles
- Phar'andole : spécificité franc-comtoise : sur une demi-journée où l'on aborde la détection du mal-être.

Depuis un an et demi, nous avons reçu 110 signalements chez les non-salariés et 45 chez les salariés, plus de 50 % concernent des hommes.

- Agri-écoute : augmentation au niveau national de 40 % des appels

#### **Terres de Jim :**

Je remercie et félicite les JA pour l'organisation de cette manifestation. Nous MSA, nous avons un village avec nos partenaires, Jeannette Gros a été mise à l'honneur. Le ministre de l'agriculture est passé sur notre stand.

Je remercie également les 70 collaborateurs qui étaient présents ainsi que les élus.

**Bilan du mandat :** nous avons commencé avec le Covid avec moins de délégués en raison de la réforme des cantons. Nous avons monté les échelons locaux en visioconférence, ce qui n'était pas aussi facile en 2020 que maintenant. Malgré ces débuts difficiles, plusieurs actions importantes ont été mises en place, notamment la création d'un livre de recettes « Manger sainement au travail » qui a été largement diffusé auprès de nos adhérents. Des actions également de prévention des risques en forêt notamment à destination des affouagistes qui ne sont pas des professionnels. Des actions dans les MARPA, des marches solidaires, on rapproche le monde urbain du monde rural en visitant des exploitations.

Merci à tous les délégués actifs et à ceux qui ne se représentent pas, on compte sur vous pour trouver des candidats car à la MSA, sans les élus, rien n'est possible.

Je vous remercie

Je passe maintenant la parole à Bernard Laucou, 1<sup>er</sup> Vice président.

### Bernard LAUCOU, vice-président

Intervention de B Laucou au nom des organisations syndicales suivantes : CGE-CFE – CGT et CFDT

Avant de commencer, je tiens à saluer très amicalement un ancien vice-président de notre caisse de MSA, Robert, bravo à toi et merci pour ton engagement.

Débutée en 2020, la mise en mouvement des nouveaux élus a été très perturbée par la pandémie COVID de 2020, ce qui n'a pas favorisé la connaissance de l'ensemble de nos champs d'intervention, la possibilité d'intervenir plus rapidement auprès des différentes structures, ou de représenter la MSA sur nos territoires.

A cela, il convient d'ajouter une Convention d'objectifs et de gestion des plus sévère et une reprise de l'inflation ayant fortement impactée nos actions.

Nous, élus salariés, rappelons ici, notre extrême attachement à notre régime de protection sociale et à son modèle de démocratie sociale.

Régime qui doit rester accessible au plus près des ressortissants, avec de bonnes conditions d'accueil, afin de donner les renseignements dans les meilleurs délais.

Pour cela il est impératif de lutter afin de maintenir des emplois, voire combler les manques.

Nous sommes tous des élus chargés de la gestion de notre maison commune MSA

Pour garantir et améliorer nos moyens, il est impératif que la prochaine Convention d'objectifs et de gestion soit en augmentation et non en régression.

Depuis 2020, la composante salariée de notre caisse a gardé le cap et réponde présente.

Pour nous, nous n'avons que des assurés et des ayants droits qui à un moment ou à un autre ont eu ou auront besoin de solidarités financières souvent et humaines toujours.

Soyons fiers de notre Comité Plénier d'Action Sanitaire et Sociale et des personnels de la Caisse qui le font vivre au jour le jour.

Avec un budget de trois millions trois cent mille euros en 2024 nous avons œuvré à améliorer le quotidien des francs-comtois.

Dans le cadre des missions nationales avec le programme GRANDIR EN MILIEU RURAL, la MSA a participé au financement d'infrastructures dans nos campagnes : une aire de jeu ici, la rénovation d'une crèche là. Des investissements au bénéfice de tous.

Nous avons pu donner un sens et de l'épaisseur à ce programme car nous n'avons rien lâché auprès de la caisse centrale en matière de financement, là encore les personnels de la caisse ont répondu présents à nos côtés, qu'ils en soient remerciés.

A cela s'ajoutent d'autres actions en direction des enfants comme l'AJE ou l'aide au répit pour les salariés et exploitants agricoles ou la mise en place d'une charte des familles dans le Jura.

Cette dernière action s'est soldée par la reconnaissance de notre savoir-faire et la pertinence de nos propositions.

A côté de ces missions nationales, nous, administrateurs, bénéficions d'un budget dit de missions territoriales afin de mettre en place nos actions propres, celles décidées par le CPASS.

Ces missions territoriales comprennent l'ensemble des prestations extralégales dont peut bénéficier un assuré ou un ayant droit MSA : Aides aux étudiants, portage de repas, dispositif sortie d'hôpital, aides aux vacances.

Cependant au travers de la CASS, nous avons à connaître des situations difficiles, situations où l'épuisement physique et psychologique sont de plus en plus présents.

Dans ces conditions nous avons, avec nos collègues des collèges 1-3, privilégié l'humain. Peu importe la situation économique finalement, lorsque l'humain était en danger nous sommes intervenus.

N'oublions pas que ces actions en faveur des plus démunis ne sont possibles que par le versement de nos cotisations sociales.

La MSA n'est pas simplement un guichet de paiement, c'est avant tout un guichet où l'on vient pour recevoir des aides humaines et financières, ne l'oublions pas.

Pour être au plus près des ressortissants, dans le cadre des élections 2025, il est important d'avoir des candidats dans tous les cantons, ce qui peut et doit faciliter la proximité.

La Franche-Comté est un territoire principalement rural.

De belles actions sont menées telles « Grandir en milieu rural ».

Pour les faire aboutir nous avons besoin de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et de leur mise en œuvre.

En 2025 soyez candidats, votez et faites voter pour la pérennité de notre modèle.

Je vous remercie

[Le président, Sylvain CHARLES](#)

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Vu les Art 723-35, R 723-106 du Code rural

Vu le rapport Général du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté :

- Approuve la gestion du Conseil d'Administration
- Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration en la personne de son Président.

### **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **IV- RESOLUTIONS, VŒUX ET MOTIONS**

[Le président, Sylvain CHARLES](#)

Maintenant, je donne la parole à Sylvia Mercier pour nous lire les trois vœux et motions retenus par le Conseil d'Administration et qui sont soumis à votre approbation.

- **La 1ère motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.**

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10% et 100% d'incapacité).

**Je mets aux voix l'approbation de la motion** telle qu'elle vient de vous être présentée :

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Aucune objection n'est formulée, **la motion est donc adoptée à l'unanimité** et sera transmise à l'issue de notre Assemblée Générale aux Pouvoirs Publics.

- **La 2ème motion concerne la mise en œuvre effective des mesures de simplification.**

En particulier, nous proposons de simplifier et assouplir le dispositif des aides « de minimis agricole » dans un contexte de crises qui deviennent plus fréquentes et intenses, en excluant du plafond certaines aides. Par exemple, les aides destinées aux agriculteurs touchés par les inondations dans notre région devraient être exclues du plafond (20 000 euros sur l'exercice fiscal en cours et les deux précédents).

Le recours aux Services de remplacement, notamment dans le cadre des congés maternité devrait être facilité avec l'assouplissement de certaines contraintes comme le délai de prévenance de 30 jours avant la date présumée de la naissance.

De même, si les évolutions du congés paternité sont une réelle avancée, sa mise en œuvre devrait être adaptée afin de tenir compte des spécificités de l'organisation du travail. Ainsi, la possibilité de fractionner la prise du premier congé obligatoire d'une durée de 7 jours serait une simplification nécessaire

**Je mets aux voix l'approbation de la motion** telle qu'elle vient de vous être présentée :

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Aucune objection n'est formulée, **la motion est donc adoptée à l'unanimité** et sera transmise à l'issue de notre Assemblée Générale aux Pouvoirs Publics.

- **La 3ème motion concerne l'affiliation des entreprises au Régime Agricole**

Les évolutions techniques, scientifiques et des modes de consommation impliquent une adaptation permanente des pratiques culturales afin de répondre aux besoins de la population.

Lors de la création de certaines de ces entreprises innovantes, ces dernières, bien que travaillant avec le monde agricole, sont affiliées au Régime Général à leur création, et ne rejoignent jamais le Régime Agricole. Cela est contraire à la législation du Code Rural qui précise dans ses articles L.722-1 et suivants et son article L. 722.20, que les salariés occupés dans les établissements dirigés par les exploitants agricoles en vue de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation de produits agricoles relèvent du régime de protection sociale agricole, lorsque ces activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation constituent le prolongement de la production.

Nous souhaitons que soit réaffirmée et promue l'obligation d'affiliation au Régime Agricole pour ces entreprises.

**Je mets aux voix l'approbation de la MOTION** telle qu'elle vient de vous être présentée :

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Aucune objection n'est formulée, **la motion est donc adoptée à l'unanimité** et sera transmise à l'issue de notre Assemblée Générale aux Pouvoirs Publics.

## **V- Thématique Solidarité et engagement**

### **Le président, Sylvain CHARLES**

Nous abordons donc, maintenant, la thématique centrale de notre assemblée générale à savoir le thème Solidarité et engagements. Avant de donner la parole aux divers interlocuteurs sur ce sujet, nous allons avoir deux représentations d'élèves du lycée agricole de Granvelle autour des thèmes de l'Engagement et de la Solidarité  
Nous leur laissons la scène.

### ***Saynète des lycéens***

Un grand bravo pour leur prestation à nos jeunes acteurs :

Dorian, Louis, Alice, Mathias, Laura, Simon, Baptiste, Lou, Baptiste, Charles, Lucas, Louis, Maxence, Adrien, Paul.

Merci également à Mme Hunsinger leur professeur. Vous savez quelle importance, notre MSA attache, depuis le début de notre mandat, aux jeunes et développe d'ailleurs de nombreux projets à leur destination.

Comme je vous l'ai indiqué dans mes propos introductifs, il nous a semblé important de partager avec vous plusieurs initiatives et/ou projets menés par la MSA de Franche-Comté au cours de ces dernières années. Ces différents projets représentent des investissements humains et financiers non négligeables notamment de la part des équipes Action Sanitaire et Sociale et Vie Mutualiste.

Avant de donner la parole à Farid Medjkoune, responsable du service action sanitaire et social et à ses collègues, je vous demande d'être attentifs lors des prochaines prises de paroles car vous trouverez des réponses à des questions du quizz qui se trouve dans les documents qui ont été remis aux délégués à l'accueil ce matin. J'en profite pour vous rappeler que ce quizz est réservé uniquement aux délégués non-administrateurs et que 3 paniers garnis d'une valeur de 60 euros sont en jeu. L'examen des réponses et le tirage au sort des gagnants auront lieu pendant le déjeuner.

Petite précision : 2 réponses se trouvent dans le flyer "chiffres clés" dans la pochette qui vous a été remise à votre arrivée et 2 réponses se trouvent dans les échanges qui vont avoir lieu. Soyez attentifs...

Farid, je vous donne la parole pour introduire notre thématique et animer la séquence.

### **Farid MEDJKOUNE**

Bonjour à tous,

Je porte la voix du service Action Sanitaire et Sociale. Ce service repose sur trois valeurs essentielles qui sont au cœur de nos actions : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale.

La solidarité pour nous c'est soutenir le bénéficiaire que nous accompagnons, c'est impulser, c'est être avec, c'est être à côté, c'est être aux côtés pour ne pas les laisser sur le côté. Nous créons des partenariats forts avec les acteurs locaux pour que la solidarité soit présente de manière concrète et durable.

La responsabilité, c'est aussi un engagement vis-à-vis de soi-même et envers les autres, elle se retrouve dans l'implication de nos équipes, qui, au quotidien, s'engagent pour le bien-être des bénéficiaires en étant présents, actifs et réactifs face aux défis sociaux. Nous savons que cet engagement a un impact direct et positif sur le territoire, qu'il soit individuel ou collectif.

Enfin, la démocratie sociale qui se traduit par une gouvernance proche de ses adhérents avec 14 administrateurs mobilisés pour représenter notre comité paritaire d'action sanitaire et sociale ainsi que notre mission d'action sanitaire et sociale comme instances décisionnelles qui sont particulièrement appréciées par les adhérents et nos partenaires locaux.

La solidarité portée par notre service se vit à travers plusieurs modalités d'intervention sociale que ce soit à travers le versement des prestations extra-légales, que ce soit à travers les interventions sociales individuelles, collectives ou sur les territoires. En qualité d'acteurs de proximité, à travers les différents dispositifs que je vais vous citer rapidement : grandir en milieu rural, les chartes famille, le programme Déclit, les appels à projets type appels à projets jeunes, appels à partenariat avec les MFR, les concours Pré Vert qui se déroulent tous les deux ans ; nous visons à diminuer les inégalités territoriales et tentons d'agir au cœur des territoires ruraux. Nous subventionnons par exemple et conventionnons avec des partenaires politiques et associatifs, les associations, les collectivités locales, les entreprises d'insertion par l'activité économique, les établissements d'accueil du jeune enfant, les partenaires de l'inter régime.

Je souhaite à présent vous présenter Gaëlle Boisson qui est assistante sociale au service de l'ASS ;

Gaëlle, pouvez-vous nous dire en quoi le travailleur social est proche des adhérents ? :

### Gaëlle BOISSON

Bonjour à tous,

Être travailleur social à la MSA implique de nombreux déplacements et visites à domicile car nous nous rendons sur les lieux de vie des assurés accompagnés, qu'ils soient salariés ou non-salariés, actifs ou inactifs.

Notre principal lieu de rencontre est le domicile des personnes, pour de nombreuses raisons :

- C'est en général à son domicile qu'une personne se sent la plus à l'aise et en confiance. Elle peut alors plus facilement se confier, « être dans son élément », c'est bien ce que l'on dit, pour évoquer des sujets personnels difficiles. Le domicile renvoie à l'intime.
- Pour certains, leur habitation est un espace de repli, de refuge face à un extérieur perçu comme menaçant et dévalorisant. Elles ne sont pas, ou peu, en capacité d'aller chercher de l'aide ou de l'attention.
- Il faut bien aussi reconnaître que pour les personnes que nous rencontrons le fait que nous nous déplaçons est pour elles une économie de temps et d'argent et nous savons tous que cela manque en agriculture.
- La santé, le handicap et l'absence de moyens de locomotion chez les personnes rencontrées sont également des raisons qui nous obligent à nous rendre sur place

- Pour travailler sur la problématique du logement, comme l'insalubrité ou la non-décence, il est important de connaître les façons d'habiter, les besoins et habitudes.
- D'une manière plus générale, les visites à domicile nous permettent de connaître le territoire et de nous rendre compte de son impact sur le quotidien des personnes qui y vivent. Cela peut être en termes de moyens de communication et de déplacement, de relief, d'isolement, de services présents ou au contraire absents, que ce soit au niveau administratif, commercial, médical, associatif...

Les personnes que nous accompagnons sont bien conscientes de cette proximité et nous en font très régulièrement la remarque « vous au moins vous venez voir comment cela se passe ici ».

Par choix des personnes rencontrées ou par commodités, il nous est possible également de recevoir les personnes accompagnées aux sièges ou agences MSA mais également dans les locaux de nos partenaires qui nous accueillent comme les France Services, les centres médico-sociaux, les mairies, associations et autres. Là encore, nous rechercherons la proximité avec le territoire et les habitudes de vie des personnes rencontrées.

**Farid :** "Pouvez-vous nous donner un exemple concret d'un accompagnement social individualisé d'une personne en situation de mal-être que vous avez pu réaliser à travers une visite à domicile ?"

**Gaëlle BOISSON :**

Oui. Nous accompagnons nos adhérents qui vivent une situation de fragilité.

Ces fragilités peuvent être multiples et causées par

- Des difficultés économiques
- Un problème de santé ou de handicap
- Une rupture de vie familiale, un accident de la vie
- Des problèmes de logement
- Mais aussi effectivement lié au mal-être ou un épuisement professionnel

Je vais vous parler d'un agriculteur qui vit avec sa fille de 19 ans. Elle est en cours d'études agricoles et effectue son apprentissage auprès de son papa. Monsieur a appelé le travailleur social car son médecin venait de lui prescrire un arrêt de travail et il dit être perdu. Dès la première visite à domicile, il exprime très rapidement son tiraillement entre ses parents, agriculteurs retraités qui lui reprochent les choix qu'il a effectués sur l'exploitation, sa manière de travailler, sur les difficultés budgétaires qu'ils supposent, et sa fille qui voudrait toujours aller plus vite et plus loin. Il évoque son épuisement.

Le travailleur social l'amène à parler du suicide, à s'exprimer sur son mal-être, sur ce qui le révolte et ce qui le retient de ne pas passer à l'acte. Les aides au répit créées avec les élus MSA lui sont présentées comme l'aide au paiement de consultations psychologiques et l'aide au remplacement qu'il accepte immédiatement. Il y a aussi l'accompagnement aux vacances, projet qu'il ne se sent pas encore prêt à travailler dans l'immédiat.

Ces aides interviennent dans le cadre de la prévention du risque suicidaire. Si le travailleur social avait évalué qu'il était en crise suicidaire, la place n'aurait plus été à la prévention et au travailleur social mais bien aux soins et aux services des urgences.

Un plan d'aide a pu être travaillé avec Monsieur avec des priorités données pour l'aide au remplacement et l'aide au soutien psychologique.

Face aux questionnements et difficultés professionnelles rencontrées, le dispositif Solid'Agri lui a été présenté. C'est ainsi que cela s'appelle dans le Doubs mais dans tous les départements un travail en concertation a lieu avec les partenaires locaux agricoles.

Monsieur a accepté cette concertation et s'est mis d'accord avec le travailleur social sur ce qu'il souhaitait partager. Lors d'une visite pluri partenariale, ils ont échangé avec un représentant de

la Chambre d'agriculture et de la DDT sur la situation et sur ce que l'agriculteur pouvait mettre en place avec chacun d'eux.

D'autres partenaires tels les bénévoles des associations Solidarités Paysans, les banquiers, comptables, contrôleurs laitiers et tout intervenant auprès de l'exploitant peuvent être impliqués dans ce dispositif à partir du moment où cela convient à l'exploitant et où les objectifs et moyens mis en place sont travaillés avec lui.

Cette situation illustre notre façon de travailler, avec notre éthique et notre déontologie dont le non-jugement et le secret professionnel font partie.

Notre évaluation nous permet de convenir avec chaque personne d'un plan d'aide personnalisé. Cela permet à la personne de se mobiliser et d'agir par elle-même et avec les dispositifs existants légaux et extra-légaux. Nous ne pouvons donc jamais intervenir sans la volonté de la personne en difficulté.

### Farid MEDJKOUNE

Merci Gaëlle.

Au-delà de ce type d'accompagnement personnalisé, nous proposons également des accompagnements collectifs qui souvent correspondent à des besoins individuels qui ont été repérés, mais aussi à des besoins qui émanent du terrain, de collègues, de partenaires. Je vous propose d'entendre Emilie, qui est assistante sociale au service ASS, sur ce qu'est une intervention sociale collective « Mieux communiquer sur son exploitation agricole »

### Emilie BAILLY :

Effectivement, dans le cadre de nos missions nous sommes amenés à concevoir des actions collectives en lien avec les besoins repérés sur les territoires.

Je vais vous parler de la conception et de la mise en œuvre d'une action en particulier, qui n'est pas la seule que nous portons mais dont nous allons parler aujourd'hui :

En 2022 nous nous sommes réunis, le service ASS et le service de prévention des risques professionnels pour partager certains de nos constats. Entre autres, nous avons pu repérer notamment sur de nombreuses exploitations, un manque de communication entre associés ou entre membres d'une même famille ayant pour conséquence des conflits et un épuisement professionnel avéré.

De ces constats de départ est née une action de prévention, ayant pour sujet principal la communication, essentielle à la collaboration et au bon fonctionnement d'une exploitation d'une part mais également au bien-être de chaque individu.

Nous avons travaillé à la création d'un film support en collaboration avec des agriculteurs du haut Doubs, avec qui nous avons co-écrit les scénettes, et dont le montage du film a été réalisé par le service communication de la MSA. Ce film est présenté systématiquement au démarrage de notre action et nous sert de support pour illustrer les sujets abordés.

Cette action s'intitule « Cultiver la communication sur mon exploitation ».

Elle s'adresse aux élèves de lycées, de centres d'apprentissage et Maisons Familiales Rurales, aux futurs installés, aux agriculteurs(trices) en individuel ou en société, quel que soit leur âge, leur statut et leur domaine d'activité agricole.

Cette action se déroule sur une journée complète et s'articule autour de 5 ateliers thématiques :

- Concilier vie professionnelle et vie privée/familiale.
- Des outils de gestion d'exploitations : Le Document Unique d'Evaluation des Risques et le règlement intérieur.
- Médiation, dynamique du conflit, comment éviter les situations de rupture.
- La communication bienveillante ; un processus pour préserver la relation.
- Prise de conscience des difficultés, savoir où, quand et à qui demander de l'aide.

L'action a déjà été réalisée 4 fois, ce qui représente environ 200 participants, les retours sont très positifs et les participants disent trouver un sens et un intérêt. Certains expliquent que cette action leur a permis de se poser des questions sur leur propre pratique, d'initier de nouvelles façons de faire et les incite à prendre du recul.

C'est donc une action que nous avons à cœur de déployer et qui nous permet de travailler en transversalité avec d'autres services comme le service prévention et le service vie institutionnelle. Nous sommes 4 travailleurs sociaux du service ASS, 2 conseillères en prévention et un animateur du service de Vie Institutionnelle à intervenir à chaque fois.

Cette action se réalise sur l'ensemble de la Franche-Comté plutôt en Automne et en Hiver à partir d'une dynamique partenariale avec les établissements d'enseignements agricoles, des élus de la MSA et des collaborateurs de terrains des services PRP, ASS et VI de la MSA de Franche-Comté.

D'autres dates sont prévues, au lycée agricole de Montmorot en décembre 2024 et janvier 2025 et une 3ème action au lycée de LEVIER en mars 2025.

### Farid MEDJKOUNE

Merci Emilie de nous apporter cet éclairage sur ce qu'on peut mettre sur le mot « intervention sociale ». Dans l'action sociale, on fait aussi de l'innovation sociale. Laura, vous êtes chargée de mission en action sanitaire et sociale, je souhaiterais que vous nous éclairiez sur ce qu'on attend quand on va chercher des jeunes, quand on parle de solidarité, de citoyenneté, sur les dispositifs que nous utilisons, notamment les appels à projets jeunes.

### Laura BOURDIN

Effectivement, nous déployons trois dispositifs en Franche-Comté, l'appels à projets jeunes, l'appel à projets MSA-Maisons Familiales Rurales et le Concours Pré Vert. Ce sont des dispositifs créés et développés par la CCMSA et déployés en Franche-Comté, c'est un choix politique des administrateurs du CPASS notamment d'ajouter un appel à projets sur l'appel à projets ce qui permet d'attribuer plus de bourses, de soutenir plus de jeunes et de valoriser ce que font les jeunes de notre région.

Pour l'appel à projet jeunes, le plus connu certainement, à destination des jeunes de 13 à 22 ans, être au moins trois, habiter plutôt en milieu rural et porter un projet sur une des 7 thématiques du cahier des charges. C'est très large, tout projet, qui a un côté citoyen, solidaire, qui apporte un plus au territoire ou aux habitants peut être éligible. Les dossiers sont à déposer pour fin novembre, cette année c'est un peu tard pour en faire la promotion puisque la date limite est le 28 novembre. Les jeunes viennent ensuite à Besançon, salle du CA, présenter leur projet devant un jury composé d'administrateurs. Celui-ci attribue des bourses, des prix coup de cœur et remonte ses projets préférés à l'appel à projets national où, à nouveau, une quinzaine de

bourses, de 1 500 à 2 500 € sont dispatchées entre tous les projets présentés par toutes les caisses de MSA.

On a des projets très variés, je voulais parler du projet « coup de cœur » de l'année dernière, les olympiades solidaires. C'est un projet qui a été porté par une quinzaine de jeunes hommes d'une vingtaine d'années, à Poligny. Ils avaient bénéficié des actions d'une association d'insertion par le sport. À la suite de cela, a émergé un projet d'olympiades solidaires : ils ont réuni des personnes âgées, isolées, des jeunes, des personnes handicapées sur plusieurs samedis jusqu'à organiser un grand temps fort en juin. Ce qui avait marqué le jury, c'était leur esprit vraiment solidaire. Grâce aux actions de l'association auxquelles ils avaient participé, ils ont pris conscience du poids de la force de la solidarité et du lien social, ils se sont sentis redevables et ont voulu partager cela avec d'autres personnes isolées. Leur beau projet leur a permis de recevoir le premier prix coup de cœur régional et le 3<sup>e</sup> prix coup de cœur national qui leur a été remis lors du salon de l'agriculture.

Nous vous proposons une vidéo d'un projet jeune.

#### *Diffusion de la vidéo*

Rapidement, l'appel à projets MSA-MFR, comme son nom l'indique, concerne les MFR, c'est sur les mêmes thématiques. Chaque Maison Familiale Rurale peut présenter deux projets chaque année, on reçoit une dizaine de projets à déposer jusqu'en mars.

Tous les deux ans, il y a également le concours Pré Vert, plutôt destiné à des groupes de collégiens en milieu rural et les thématiques sont beaucoup plus précises. Par exemple, l'an dernier, c'était sur la valorisation des métiers en lien avec la nature et l'agriculture. On a reçu 7 documents de grande qualité que les jeunes ont réalisé après avoir rencontré des professionnels. Ce sont des portraits de professionnels, l'exposition est dans le hall d'accueil et sur notre site internet.

Pour terminer, on parle de solidarité et d'engagement, quelle peut être la place des délégués ? C'est déjà d'en parler aux jeunes de votre entourage, de vos villages, de vos familles et de capter les envies. D'une simple idée, on peut passer à la concrétisation d'un projet, d'une action. Leur montrer que c'est valable et que la MSA peut les soutenir. Vous pouvez aussi participer au jury, nous aider quand on remet les prix, nous mettre en lien avec des associations que vous connaissez.

Je vous propose la vidéo de remise des prix du 25 mai dernier.

#### *Diffusion de la vidéo*

### Farid MEDJKOUNE

Merci.

Je pense que ce qui vient de vous être présenté illustre bien le cœur des missions d'ASS qui sont l'engagement et la solidarité.

J'accueille Monique Marion qui est présidente de notre Comité paritaire d'action sanitaire et sociale. C'est important que vous soyez là car rien ne peut se faire sans les élus, sans les administrateurs car la politique d'ASS est décidée par les administrateurs. Monique pouvez-vous nous parler de l'engagement des élus dans ses instances, CASS, CPASS ?

### Monique MARION

Je suis ravie de pouvoir m'adresser à vous, aujourd'hui, pour rappeler l'importance de notre place en tant qu'administratrices ou administrateurs au sein de la MSA. Elus au sein de la MSA, c'est bien plus qu'un rôle institutionnel, c'est un engagement de cœur et d'âme au service de celles et ceux qui font vivre nos territoires.

La MSA est unique, elle n'est pas seulement un système de protection sociale, elle est une véritable communauté, une communauté portée par des femmes et des hommes comme vous, élu(e)s, qui, par votre engagement donnez un visage humain à la protection sociale. Nous ne sommes pas de simples gestionnaires ou décideurs, nous sommes des témoins et des acteurs des réalités du terrain, connectés aux besoins et aux espoirs de nos adhérents sur les territoires. Permettez-moi de souligner l'importance de la commission de la CASS, Action sanitaire et sociale. La CASS est un des lieux où cet engagement prend tout son sens, c'est là que se croisent les voix des élus et des expertises des équipes de l'action sociale. Ensemble, nous écoutons, analysons et agissons. Travailler ensemble, c'est réussir ensemble. Cela témoigne de notre capacité collective à imaginer et bâtir des solutions au service des adhérents avec une vision humaine et ambitieuse. Chaque dossier présenté n'est pas seulement un dossier administratif, c'est l'histoire d'une vie, d'une famille, parfois d'une détresse. A travers ces décisions, nous apportons une main tendue, une bouffée d'espoir. Dans cette commission, des élus sont au plus près des situations de vulnérabilité avec des équipes de travailleurs sociaux et de gestionnaires techniques à qui nous portons une totale confiance dans leurs présentations des situations sociales. Par exemple, lorsque nous soutenons une famille après avoir connu une rupture ou un accident de la vie, nous faisons plus qu'attribuer une aide, nous redonnons de la dignité, un souffle nouveau, un chemin à reprendre. Quand une personne âgée, isolée retrouve du lien social ou qu'un actif peut se remettre au travail grâce à une aide à la mobilité pour réparer son véhicule, c'est toute une mission de solidarité qui prend vie. Notre rôle va bien au-delà des aides financières.

Notre engagement se poursuit également dans les comités paritaires d'action sanitaire et sociale, le CPASS où nous œuvrons en partenariat avec les professionnels de l'action sanitaire et sociale. Ensemble nous définissons des projets innovants et des réponses adaptées aux problématiques de nos territoires qu'il s'agisse de soutien aux familles et public fragile, de prévention du mal-être ou encore d'accompagnement des jeunes ou personnes âgées. Au passage, nous arrivons même à accorder nos violons pour bâtir des actions qui reflètent les réalités locales. Que cela soit soutenir des initiatives comme Grandir en milieu rural, accompagner des actifs fragilisés avec le programme Déclit ou de prévenir le mal-être chez nos adhérents, nous imaginons et construisons ensemble des situations adaptées aux réalités de nos territoires. Cette capacité à innover, tout en restant proches des gens, est notre plus grande force. Enfin, il est essentiel que chaque élu s'engage pleinement et se mobilise sur son territoire avec un esprit de solidarité. Notre présence et notre implication permettent de tisser un maillage et un lien de confiance avec les adhérents, de comprendre leurs difficultés au quotidien et d'y répondre efficacement. Par cet engagement, nous incarnons, au plus près des territoires, les valeurs de la MSA et faisons vivre la solidarité qui nous unit tous.

### Farid MEDJKOUNE

Merci Monique, une question plus personnelle, je crois savoir que vous avez « embrasser » la MSA, il y a 30 ans à peine, j'aimerais savoir ce qui vous motive personnellement à vous engager en tant qu'élue, et peut-être ce que vous aimeriez transmettre aux futurs élus puisque les élections arrivent.

### Monique MARION

Résumer une trentaine d'années en quelques minutes, je ne serai donc pas longue : D'abord le besoin d'ouverture, l'envie d'être avec les autres, c'est essentiel, en dehors de son lieu de travail, de la famille. Trouver de l'air neuf ailleurs et aussi la nécessité de s'investir. On est sollicité par toutes les associations qui couvrent le terrain. Pour le bourg d'Amancey, à peine 500 habitants, on s'investit dans les associations. Et puis, il y a eu les élections à la MSA comme déléguée et là, j'ai vraiment trouvé l'occasion de mettre en relation ce besoin d'être avec les autres et ce souci de travailler sur les territoires et cela grâce à des équipes hyper convaincantes. On retrouve les mêmes compétences, les mêmes convictions maintenant ; ce travail avec les salariés, c'est ce qui m'a vraiment poussée vers l'engagement. J'ai gardé en

souvenir quelques exemples d'actions, qui font presque sourire maintenant, vous parliez des instantes santés. Pour organiser des Instants santé, il y a 30 ans, pas de sms, on prenait son bâton de pèlerin et on allait voir les adhérents pour leur remettre leurs convocations, quand on arrivait à convaincre une personne éloignée du médical de participer aux Instants santé, on était contents. Il n'y avait pas que la santé, il y avait le volet social, relationnel qui s'installait au cours de ces Instants santé, c'étaient des expériences inoubliables. Ou des actions plus petites, organiser une réunion sur tel ou tel sujet. A Amancey, on avait organisé une exposition pour les enfants, « jeux et jouets », on avait passé des soirées à assembler des legos, à découvrir des jeux de société pour que cela soit exposé lors d'un forum. Pour les exemples, je terminerai avec les MARPA, parce que la MSA est ancrée dans le territoire, non seulement par le relationnel mais aussi dans la pierre. Les Marpa en sont un exemple, j'ai pu y travailler, travailler avec les collectivités, convaincre un village d'oser créer un modèle tel qu'une Marpa. Vous le comprendrez, j'ai beaucoup aimé et j'aime encore ce que j'ai fait avec les équipes de la MSA. Ce sont des côtés positifs, ce sont des étincelles dans ce monde gris. Ce n'est possible qu'avec des élus et des salariés. Si nous arrivons à des résultats, c'est parce que derrière, il y a un énorme travail fourni par les salariés de la MSA, sans eux pas de dossiers, pas d'aides. C'est vraiment un travail tous ensemble. Je vous dirais juste, que les jeunes nous ont dit que la solidarité c'était juste une chaîne avec des maillons. Alors on cherche des maillons pour les mois qui viennent. J'ai entendu « aller vers », allez vers vos voisins et vers vos collègues, dites-leur qu'on peut faire de très belles choses, s'investir et trouver un enrichissement vraiment du tonnerre à la MSA.

### Le président, Sylvain CHARLES

Merci Monique, je vous propose une nouvelle saynète des lycéens.

### **Saynète des lycéens**

#### *Applaudissements*

### Le président, Sylvain CHARLES

J'appelle sur scène Maryvonne Gauthier, Gilles Duquet et Jean Drouhard qui sont délégués et administrateurs ainsi que Séverine Raclot, Amélie Bonneau, Véronique Bouvier et Pierre Pargny qui sont nos animateurs vie mutualiste.

*Visionnage de la vidéo retour en image sur les actions.*

**Pierre PARGNY** : Bonjour à toutes et à tous, vous avez pu voir dans cette vidéo un large panel des actions mises en place en 2024 sur l'ensemble des départements de notre région. Je vous propose maintenant un échange entre administrateurs au sujet de ces actions et des futures élections. Je laisse la parole à Maryvonne Gauthier

**Maryvonne GAUTHIER** : Bonjour, je me présente : je suis déléguée, collègue des salariés, et présidente du Comité départemental 25. Première question : Jean, pouvez-vous chiffrer les actions des échelons locaux en 2024 ?

**Jean DROUHARD** : Bonjour, je suis administrateur MSA, territoire de Haute-Saône. 44 actions mises en place avec les échelons en 2024 à ce jour mais ce chiffre va encore augmenter d'ici la

fin d'année car des actions sont encore prévues en novembre et décembre. Globalement, on est à une action par semaine.

Ces actions sont à destination de tout public ou plus ciblées en direction des jeunes, des seniors, des actifs, des entreprises agricoles ...

Voici quelques exemples de **thématiques émanant des élus locaux** : Rando Fermes, Risques solaires, Octobre Rose, Forum Santé Jeunes, Découverte des champignons en forêt, Révision du code de la route, Don d'organes, Maladie de Lyme, etc.

**Gilles DUQUET** : Bonjour à tous, je suis administrateur 3<sup>e</sup> collège dans le Jura. Question à Jean et à Maryvonne : « *Quel bilan faites-vous de votre mandat ?* »

**Jean DROUHARD** :

Un mandat riche de rencontres, d'animations et de projets au sein de la MSA de Franche Comté, un mandat intéressant.

Un certain nombre d'actions sont tournées vers les jeunes en milieu rural : ce sont eux qui seront à notre place demain ! Une entente globale positive entre élus au sein du Conseil d'administration.

**Maryvonne GAUTHIER** : Je partage totalement l'avis de Jean.

J'ajoute que, grâce au dynamisme de nos animateurs respectifs, nous avons pu organiser des actions à destination d'un grand public et ainsi aller au-devant des ressortissants du milieu rural.

**Jean DROUHARD** : Gilles, Maryvonne : « *Quels moments vous ont marqué ?* »

**Gilles DUQUET** Début de mandat compliqué/covid/visio et, du coup, un projet et une cohésion d'équipe moins facile. L'arrivée de la nouvelle directrice ; nouvelle méthode, une approche + participative et + transversale.

**Maryvonne GAUTHIER** : Pour ma part, la rencontre de Mme Jeannette GROS à Terres de Jim a été un moment très marquant.

**Pierre PARGNY** *Qu'est-ce que vous nous réservez pour cette fin de mandat ?*

**Gilles DUQUET** : sur notre échelon, nous finissons en apothéose par un colloque santé/environnement en partenariat avec les 2 Communautés de communes du secteur, où conférenciers, experts et professionnels viendront évoquer les conséquences du réchauffement climatique sur l'évolution de la faune et de la flore, sur les espèces invasives, l'ambrosie, le moustique tigre ainsi que la maladie de Lyme et l'échinococcose.

**Maryvonne GAUTHIER** : Quant à nous, sur notre échelon Sud et Centre, nous avons prévu une conférence sur le sommeil et une action de prévention pour les risques de bûcheronnage. Sur le département, je sais que d'autres actions vont également se dérouler d'ici la fin du mandat.

**Jean DROUHARD** : Avant les fêtes de fin d'année, nous avons encore deux actions prévues en Haute-Saône:

Le 26 novembre à Echenoz la Méline : rencontre avec un notaire

Le 12 décembre à Villersexel, une soirée concernant les relations entre cédants et repreneurs d'exploitations agricoles.

Je remercie les animateurs de Vie Institutionnelle (Séverine, Amélie, Véronique et Pierre) qui sont toujours réactifs et accompagnent les élus, sans oublier leurs responsables ! On peut les applaudir.

**Pierre PARGNY** : *Messieurs, dames : Comment envisagez-vous le prochain mandat 2025-2030 ? »*

**Gilles DUQUET** : Je souhaite que les élus puissent s'impliquer complètement à tous les échelons de la caisse en développant des partenariats fructueux.

**Maryvonne GAUTHIER** : j'espère que nous retrouverons suffisamment de délégués afin de rendre le prochain mandat le plus productif possible.

**Jean DROUHARD** : Je l'envisage avec toujours autant de détermination et d'envie. Rester à l'écoute des ressortissants MSA, sur le terrain et développer des projets en milieu rural. Voici les trois idées générales.

**Pierre PARGNY** : *2025 rime avec quoi ?*

**Gilles DUQUET** : 2025 rime avec élections MSA ; d'ailleurs vous avez tous vérifié votre inscription sur la liste électorale. Si vous avez des réclamations vous pourrez les faire avant le 27 décembre 2024.

Ensuite, avant le 4 mars, n'oubliez pas de déposer votre candidature.

Et enfin la semaine du 5 au 16 Mai 2025, vous pourrez voter par le biais d'un bulletin papier ou par vote électronique.

## VI- Prises de parole

### **Le président, Sylvain CHARLES**

Merci.

Je vais maintenant laisser la parole aux organisations syndicales, c'est-à-dire à :

- FRSEA = Florent Dornier
- JA BFC = M. Cornu
- CGT CFDT CGC = Bernard Laucou est déjà intervenu
- FO = Sylvain Vernier
- Pro forêt = absent pour cause de déneigement

Mesdames, Messieurs, vous avez la parole.

### **Monsieur Florent DORNIER - FRSEA**

Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Je tiens à excuser Christophe CHAMBON, le président de la FRSEA, qui est engagé sur tous les fronts, il m'a demandé de le représenter et de représenter la FRSEA aujourd'hui et je vous présente ses excuses.

L'année 2024 a été une année exceptionnelle, une année syndicale, professionnelle très compliquée, une crise économique, une crise sanitaire et je crois que le plus profond c'est une crise morale. Une année avec énormément de pluie, des récoltes catastrophiques, mauvaises, dues à une pluviométrie importante. On ajoute à ça, l'annonce d'un industriel laitier, Lactalis, qui

va laisser sur le carreau des agriculteurs, dans certains territoires. Je ne vous parlerai pas de l'incapacité de la région à traiter les dossiers FEADER et devoir faire les pompiers avec l'Etat. Malgré tout, vous avez évoqué dans votre rapport moral, ceux qui mettent le feu aux MSA, vous dire que le syndicalisme que nous représentons, la FRSEA, les Jeunes Agriculteurs, nous ne sommes pas de ce syndicalisme-là, nous ne sommes pas du syndicalisme qui met le feu aux MSA, qui les taguent comme on a encore vu la semaine dernière. Nous ne sommes pas de ceux qui détruisent, nous sommes de ceux qui construisent. Cela doit malgré tout nous alerter, comme tu l'as dit. Nous alerter sur ce que vous faites et sur le rôle de partenariat que vous avez avec les agriculteurs. Je pense que c'est inévitable dans le contexte que nous vivons, de communiquer à l'ensemble des agriculteurs, des jeunes et des moins jeunes. Les jeunes, on l'a vu tout à l'heure, ont la volonté de s'engager au milieu des vaches, c'est une bonne chose mais est-ce la vraie vie ? La vraie vie, c'est de défendre son métier, c'est de construire, c'est de proposer et même si parfois avancer ça prend du temps, ce qui est plus difficile et plus risqué, c'est l'immobilisme. Certes, le gouvernement fait des annonces, les premières ont été sur les 25 meilleures années pour les retraites. Moi-même, j'en suis parfois navré, car quand on fait des discours à chaque assemblée générale de FDSEA, on dit que ça va arriver. Cette fois-ci, je pense que notre rôle commun, maintenant que ça a été annoncé, c'est de voir comment on le met en place conjointement. Le mot « compliqué » ne doit plus faire partie de notre vocabulaire. On doit travailler en rangs serrés pour que l'ensemble des annonces gouvernementales arrivent dans chaque cour de ferme. Je vous parlerai de ces retraites calculées sur les 25 meilleures années, on aura aussi à travailler ensemble les annonces qui ont été faites sur les 50 millions d'allègement de cotisations sociales, ça nous semble important de communiquer et rapidement. Parce que quand on est dans la rue, mobilisés depuis un an et que les agriculteurs nous disent : ce ne sont que des effets d'annonce et il n'y a rien. Il faut qu'après on organise la tuyauterie mais que tout ne vienne pas d'un ministère et du national, c'est à nous aussi de construire, de mettre en place, d'informer pour savoir qui est éligible ou qui ne l'est pas.

Dans les annonces, il y a eu aussi des aides à la trésorerie, des prêts de trésorerie pour les jeunes sur des montants de 50 000, 00 € d'un point de vue conjoncturel et un accompagnement plus structurel sur 12 ans avec 200 000 €. Encore une fois, s'il y a des responsables de centres de gestion, il faut que très rapidement, on ait la capacité de faire tourner les moulinettes et de dire qui peut avoir droit. Autrement, cela va encore augmenter la frustration. Il y a eu des annonces sur la prise en charge des vaccins contre la LCO3, encore une fois, à nous d'organiser cette communication. Le contrôle administratif unique, il me semble que la MSA en fait partie, il faudra qu'on ait la capacité de regarder comment se passe le contrôle administratif, comment on le met en œuvre et ce qui relève du rôle de chacun.

Je voudrais vous féliciter sur l'aspect de simplification et sur ce qui a été proposé et voté tout à l'heure. Je reste persuadé que la simplification, ce n'est pas le simplisme. Dans cette simplification, certaines choses sont dues à notre manière de travailler et nous jouons un rôle, nous aussi, OPA, syndicats des territoires en nous mettant autour de la table pour voir ce qu'on peut faire pour les agriculteurs en termes de simplification. Je pense que cela fera partie aussi de nos missions, de se mettre autour de la table pour avoir une lueur d'espoir, parce que nos agriculteurs aujourd'hui sont parfois un peu perdus, de remettre toujours les mêmes documents à 10 OPA différentes, quand on s'installe, quand un membre associé sort, quand on crée une association ou une EARL, quand il y a un décès. On organisera prochainement, après les élections de Chambre d'Agriculture, un CAF, une chambre syndicale dans nos territoires pour voir sur quoi on peut travailler sur cet aspect « simplification ».

Tu as évoqué Sylvain, qu'il fallait arrêter de parler du mal-être et parler du mieux-être. Derrière cette crise morale, il faut avoir cette capacité de détecter, d'accompagner. Je suis plutôt confiant au vu du nombre de sentinelles que vous formez, sur l'accompagnement des agriculteurs pour un mieux-être. Néanmoins, il faut qu'on trouve des solutions, parce qu'il y a celui qui va se suicider qu'on n'avait pas vu venir et il y a celui qu'on accompagnait qui le fait quand même. Sur

nos territoires, cela peut paraître difficile quand on met tout en place et que le résultat est le même. Il faut qu'on travaille tous ensemble, de manière collégiale avec l'ensemble des OPA pour resserrer les liens pour accompagner les agriculteurs sur ce mieux-être.

Avant de terminer, je voudrais aussi vous remercier sur ce que vous avez fait au sujet du loup. Un débat qui anime une société, un clivage permanent. Vous avez joué un rôle important en proposant l'aide au répit et la mise en place de groupes de parole. Je le dis souvent « perdre une génisse » c'est une chose mais « perdre le sommeil », c'en est une autre. Dans notre territoire, on parle souvent des 60 génisses qui ont été tuées, on ne parle pas des centaines de paysans et de familles qui ont perdu le sommeil. Merci pour le travail que vous avez fait.

Pour terminer, on a deux élections dans les mois à venir, des élections capitales, les premières seront celles de la Chambre d'Agriculture, là aussi on a le choix de faire le buzz ou de construire, de détruire ou de proposer, les secondes celles de la MSA qu'il faudra enchaîner. C'est un travail pour les leaders syndicaux qui est difficile, aller chercher des responsables qui s'impliquent, qui s'investissent, qui ont envie aussi, il faut le dire, de sacrifier un peu leur vie professionnelle et leur vie familiale et qui, pourtant, une fois le doigt mis dans l'engrenage sont des personnes engagées, responsables et fidèles au poste.

En tout cas, on sera au rendez-vous pour ces deux moments forts du début d'année 2025.

Je remercie tous ceux qui se sont investis dans le mandat en cours et tout particulièrement Sylvia MERCIER, parce qu'il est important dans notre territoire d'avoir des relais qui fassent preuve de réactivité et de compréhension. Merci beaucoup à toi Sylvia pour cet engagement.

Le syndicalisme sera toujours là pour que nos paysans soient fiers, libres et debout.

*Applaudissements.*

### Monsieur CORNU – Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté

Bonjour à toutes et à tous, Philippe CORNU, secrétaire général des JA de Bourgogne Franche-Comté.

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente les excuses de mon président Thomas AIME.

Je remercie la MSA pour sa présence et son implication pendant les Terres de Jim, on a eu un beau stand et une belle participation de la part de la MSA.

Je salue également tout l'accompagnement fait par la MSA auprès des agriculteurs, il est très important. On a évoqué le mal-être agricole, dû, sur la partie financière, aux aléas climatiques, aux problèmes sanitaires, on a parlé de la FCO. Dans la filière comté, le mal-être est plus psychologique que financier, il est dû par exemple à la prédation. Merci à la MSA pour son accompagnement, il est important, notamment pour les jeunes qui viennent de s'installer car leurs exploitations ne sont pas encore en rythme de croisière. Je salue également l'accompagnement du service Santé, sécurité au travail, car nous avons des métiers souvent exposés aux risques.

Vous avez évoqué l'incendie de la MSA de Narbonne, c'est regrettable et intolérable. Nous essayons de faire des actions toujours en responsabilité et de ne pas dégrader le bien commun. Nous faisons le maximum pour s'y tenir, encore aujourd'hui dans les actions qui sont faites et qui risquent de continuer encore quelque temps puisque les réponses ne sont pas au rendez-vous.

Je vous remercie

*Applaudissements.*

### Monsieur Sylvain VERNIER – FO

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, Force Ouvrière salue le travail réalisé par les personnels de la MSA pour l'organisation de cette assemblée générale. Est-il nécessaire de vous rappeler l'attachement de Force Ouvrière au régime social basé sur la solidarité entre les générations ? Cette assemblée générale est la dernière de notre mandature, celle-ci a été jalonnée de crises et réformes sans précédent. Nous constatons que la MSA a résisté exemplairement à ce choc. Pendant cette période, Force Ouvrière tient à vous rappeler le transfert complet de responsabilités vers l'assurance maladie, ce qui, pourtant, relève de l'Etat, notamment la préparation et les réponses aux urgences sanitaires, expliquant en bonne partie les déficits du régime social. Faut-il rappeler les économies demandées dans les lois de finance depuis 2021 ? Faut-il aussi rappeler que pendant la pandémie, les suppressions de lits continuaient dans les hôpitaux ? Faut-il également rappeler que les réductions des effectifs couplés à l'augmentation des charges de travail, aux réformes complexes et mal préparées ont des impacts extrêmement négatifs pour les personnels de la MSA mais aussi pour les assurés sociaux ? Faut-il rappeler que la MSA de Franche-Comté a perdu 25 salariés, 10 % des effectifs, faut-il rappeler la fermeture des sites de MSA dans nos départements ? L'ensemble des ressortissants de la caisse est en droit de s'interroger sur le service rendu au dernier km.

Un grand merci, tout spécialement à tous les personnels de la MSA de Franche-Comté, qui, au quotidien font preuve d'un grand professionnalisme, d'une grande disponibilité et d'abnégation dans leur travail.

Bravo à chacun et à chacune d'entre vous.

A l'heure où le débat de la loi de finance de la sécurité sociale arrive à son terme, une addition salée pour les plus fragiles dans le domaine de la santé est prévue :

- Menaces sur la prise en charge des affections de longue durée, un rapport prévoit de supprimer une grande partie d'entre elles parmi les 29. Sachez que 20 % de la population française est touchée par une affection de longue durée.
- Réflexion sur l'indemnisation des arrêts de travail, il est prévu de passer de 3 à 8 jours de carence maladie. Projet d'extension des franchises médicales sur les dispositifs médicaux.

Un autre rapport propose d'imposer, comme sur les médicaments et les actes médicaux, une franchise sur les dispositions et appareillages médicaux de ceux qui sont déjà malades pour générer une économie de 380 millions d'euros par an. Rappelons que toutes les franchises médicales existantes ont déjà été doublées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Les mesures envisagées constituent pour Force Ouvrière une menace sur notre système de santé et de protection sociale avec un risque de renoncement au soin accru en raison du reste à charge de plus en plus élevé, qui se traduit par un transfert sur les mutuelles. Qui pourra continuer à se payer des mutuelles de plus en plus chères ? Cela est une privatisation rampante du financement de notre système de protection sociale. Les ressortissants de la MSA sont principalement des personnes résidant dans nos campagnes, souffrant de la pénurie des médecins et des spécialistes exerçant dans les grands centres.

Dans les solutions envisagées pourtant, personne n'évoque les 74 milliards d'exonérations de cotisations patronales des grands groupes, qui privent le régime social de ressources propres. Si de telles mesures venaient à voir le jour, les assurés continueraient à payer la facture du « quoi qu'il en coûte » et la politique économique menée depuis 7 ans.

FO s'opposera à toute mesure entraînant une régression de notre système de santé et de notre sécurité sociale. Pour Force Ouvrière, un retour de l'austérité ou de la modération des dépenses de santé serait une erreur majeure et politique, au risque de remettre en cause les fondations de la paix sociale, à savoir la justice sociale.

Durant ce mandat, nous avons beaucoup travaillé avec le service PRP sur la problématique des conditions de travail, des troubles musculosquelettiques et des suicides en agriculture ; de nombreux focus ont été faits pour les exploitants, ainsi que des colloques et des journées thématiques sur ce sujet. Toutefois, sachez que la France reste la lanterne rouge de l'Europe en matière d'accidents du travail avec ce chiffre terrible de 2 morts par jour, il passe même à 3 si on ajoute les décès dus aux maladies professionnelles. La constance des chiffres officiels en

matière de sinistres prouve indéniablement le manque d'efficacité des mesures déjà existantes et le besoin d'agir.

Tout particulièrement, je souhaiterais parler des salariés pour lesquels les chiffres sont tout aussi terribles. Sur les 5 dernières années, il y a eu 62 décès au travail, soit 1 décès par mois. Les maladies professionnelles sont tout aussi importantes, 2 770 reconnues en 2023. L'allongement de la durée du travail au travers de la réforme des retraites accentue la sinistralité des plus de 60 ans. Par exemple, la durée moyenne des arrêts de travail pour les accidents des plus de 60 ans est de 114 jours, elle est de 80 jours pour les moins de 60 ans. Cela a un coût indéniable pour notre régime.

Nous espérons une prise de conscience et surtout une volonté d'action concrète pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs.

Pour Force Ouvrière, les actions nous semblent prioritaires, la prise de conscience des pouvoirs publics doit se traduire par des actes que nous réclamons depuis de nombreuses années comme la création des nouveaux tableaux de maladies professionnelles notamment relatifs aux risques psychosociaux qui touchent les exploitants, les cadres et tous les salariés de la profession agricole. Un grand nombre de maladies d'origine professionnelle passe ainsi sous les radars, c'est pour Force Ouvrière, une priorité.

Vous l'aurez compris, Force Ouvrière défend avec fermeté notre régime social et demande que l'approche politique en matière de fonctionnement et de financement de la protection sociale prenne réellement en compte les besoins de la population et rompe avec une approche essentiellement financière et économique.

Longue vie à la MSA, merci

### Le président, Sylvain CHARLES

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour vos interventions.

## VII - QUESTIONS DES DÉLÉGUÉS

Maintenant je vais vous donner lecture des questions posées par les délégués et auxquelles Amélie Colomb va apporter réponse sachant que les deux premières seront regroupées.

### **DOUBEY Christine :**

Est-il normal de retirer les frais maladie sur la retraite versée par la MSA ? Cela ne se fait pas au régime général.

### **CABAUD-THIBERT Anne :**

Pour quelle raison et de quel droit les retenues forfaitaires médicales sont-elles retenues sur le montant des retraites ?

### Mme Amélie COLOMB – Directrice de la santé et de la prévention

Bonjour à tous,

Pour bien situer ces 2 questions, rappelons ce dont on parle : une participation forfaitaire reste à charge pour tout acte et consultation effectués par des médecins généralistes et spécialistes. Son montant est de 2€ par acte dans la limite de 50€ par personne par an. En parallèle, une franchise médicale est également applicable sur les médicaments notamment. Son montant est de 1€ toujours avec un plafond de 50€ par an et par personne.

Ces franchises médicales et participations forfaitaires correspondent à des contributions obligatoires donc de fait ne sont ni remboursées par la sécurité sociale (régime général ou régime agricole) ni par les complémentaires santé. Elles restent à la charge des assurés.

En pratique, dans le cas où un remboursement frais de santé vous est fait directement par la MSA, ces participations obligatoires sont déduites automatiquement du montant versé. Dans le cas où le remboursement est effectué à un professionnel de santé (avance de frais), les montants ne sont pas prélevés. Vous en êtes redevable soit en vous ponctionnant sur vos prochains versements soit en vous réclamant directement la somme due une fois par année si aucun versement n'a pu être prélevé.

Pour procéder ainsi, la MSA s'appuie sur l'article L160-13 du code de la sécurité sociale qui prévoit que : « lorsque l'assuré bénéficie de la dispense d'avance des frais, la participation forfaitaire peut être payée directement par l'assuré à l'organisme d'assurance maladie, prélevée sur le compte bancaire de l'assuré après autorisation de ce dernier ou encore récupérée par l'organisme d'assurance maladie sur les prestations de toute nature à venir ».

Nous nous appuyons également sur une circulaire interministérielle du 11 mai 2009, qui indique que les participations forfaitaires et franchises médicales peuvent être retenues sur un ensemble très large de prestations comme les retraites mais également l'invalidité ou les indemnités journalières.

**COURVOISIER Gérald :**

Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous donner des explications sur le nouveau mode de gestion des contrats Pacifica et de la MSA à partir de 2025 ?

**Mme Amélie COLOMB :**

La MSA gère certains dossiers Santé pour le compte de partenaires, comme Agrica, Mutualia ou Pacifica, qui sont des complémentaires. Depuis 2016, les dossiers des nouveaux adhérents PACIFICA n'étaient déjà plus gérés par la MSA. Il restait un peu moins de 1 800 assurés en gestion locales. A partir de janvier 2025, ces assurés seront gérés par SOPRESA et non plus par la MSA. Les assurés devront dorénavant se tourner obligatoirement vers cet organisme pour toute question à compter de 2025. Les éventuelles réclamations pour des paiements antérieurs à 2025 effectués par la MSA seront transmis par SOPRESA aux MSA d'origine.

**Le président, Sylvain CHARLES**

J'appelle Pascal Pernet et Amaëlle BEGIN-DOISY, représentant l'association régionale Solaal à venir nous rejoindre sur scène pour une occasion bien particulière.

En effet, lors des journées Terres de JIM sur les terres de Mamirolle, la MSA a organisé un village lors de ces journées des 6,7,8 septembre. Une très belle occasion pour montrer ce que fait la MSA pour animer les territoires. De nombreux stands ont été tenus par de les agents de la MSA issus de divers services (près de 70 collaborateurs), reflétant parfaitement le panel de nos activités et missions avec la participation de nombreux élus. Merci à tous pour votre investissement et pour votre implication qui ont permis de porter haut les couleurs de la MSA Franche-Comté et proposer de nombreuses animations pour montrer tout notre éventail d'actions. Cet événement a été également l'occasion de mettre à l'honneur Mme Jeannette Gros, ancienne présidente de la MSA du Doubs et surtout ancienne Présidente de la CCMSA en présence de Jean-François Fruterro, président national CCMSA, de Thierry Manten, vice-président de la CCMSA et d'Anne Laure Torresin, nouvelle directrice générale de la CCMSA depuis avril 2024 ainsi que de nombreux partenaires. C'était une belle manifestation.

En parallèle, nos équipes ont lancé un défi au public présent à savoir pédaler sur trois home-trainers au profit de l'association Solaal. Le défi ayant été relevé et l'objectif atteint, je vais avoir l'honneur de remettre à Pascal Pernet un chèque d'une valeur de 2000 euros. C'est la preuve que la solidarité à la MSA n'est pas un vain mot mais que ce sont des actes concrets. Merci à

tous les coureurs amateurs qui se sont prêtés au jeu. Pascal, avant de te remettre le chèque je te donne la parole pour une présentation de Solaal dont la MSA Franche-Comté est fière d'être membre.

*Remise du Chèque*

### Pascal PERNET :

Bonjour à tous,

Je suis administrateur à la MSA de Franche-Comté, c'est à ce titre que je suis présent à l'association Solaal qui est structurée au niveau national et qui a une représentation en Franche-Comté depuis un an.

Je remercie toutes les personnes qui ont donné de leur énergie sur les vélos pendant Terres de Jim pour récolter des dons pour Solaal.

*Applaudissements*

### Amaëlle BEGIN-DOISY

Bonjour,

Je vous remercie M. le Président, Mme la directrice de nous recevoir.

Solaal est une association qui met en relation les agriculteurs avec les associations d'aide alimentaire pour valoriser les pertes et les invendus agricoles. On gère plusieurs types de dons, des invendus divers, mais aussi on organise des glanages, cela peut être des partenariats à construire avec la MSA de Franche-Comté par exemple. On est présent également sur des événements pour valoriser les invendus.

Depuis 2013, l'association a valorisé 850 tonnes de produits en Bourgogne Franche-Comté et on ne compte pas s'arrêter là. Au niveau national, on en est à 35 000 tonnes, vous voyez qu'on est encore petits dans notre région, mais nous allons nous développer dans les mois à venir.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir nous voir, je serai ravie de vous présenter plus en détail l'association, nous avons également des flyers à votre disposition à l'entrée.

Nous vous remercions chaleureusement de votre action à Terres de Jim qui va nous permettre de développer nos activités.

### Pascal PERNET :

Solaal était également présente à Vaches de Salon, des producteurs de lait ont donné 200 litres de lait et la coopérative qui transforme ces 200 L de lait a doublé la quantité pour les transformer en fromage qui sera donné aux associations d'aide alimentaire régionales.

### Le Président, Sylvain CHARLES

Les dons récoltés par Solaal représentent, au niveau national, deux fois les restos du cœur en équivalents repas. Nous ne serons jamais aussi importants que les grandes régions productrices de fruits et légumes mais nous nous devons de participer également.

La parole est maintenant à M. Thierry Manten, 1<sup>er</sup> vice-président de la CCMSA.

## VIII - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Intervention du représentant de la CCMSA M Thierry Manten 1er Vice-Président de la CCMSA représentant le collège 2.

Monsieur le Président, Cher Sylvain  
 Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Cher Bernard  
 Madame la Directrice Générale, Chère Marie Agnès  
 Mesdames, Messieurs les Personnalités présentes.

Chers Délégués,

Chers Collaborateurs

C'est avec grand plaisir que je participe à votre Assemblée Générale dans un contexte particulier pour le régime agricole dont la gouvernance centrale a été renouvelée avec l'élection à la Présidence de M. Jean-François FRUTTERO le 4 avril dernier et l'entrée en fonction, au début du même mois, de la Directrice Générale, Mme Anne-Laure TORRESIN.

La situation politique est également singulière avec la dissolution surprise en juin dernier de l'Assemblée nationale, le résultat des élections législatives qui s'en est suivie avec la configuration politique instable que vous connaissez et enfin la désignation tardive du nouveau premier ministre suivie de la formation d'un Gouvernement.

- Je remercie et félicite les élus, administrateurs et délégués, les salariés et l'équipe de direction pour leurs actions au service des adhérents.
- Nous en sommes tous ici convaincus :

la MSA est une **composante essentielle du projet agricole français**, le seul régime qui puisse répondre aux attentes et aux besoins de nos adhérents dans un contexte inédit de transformation de l'agriculture et ce, grâce à sa double identité d'Organisme Professionnel Agricole et d'Organisme de Protection Sociale, ses élus, son guichet unique, présent sur tout le territoire.

**Un modèle unique, envié, de protection sociale, qui doit plus que jamais être préservé, renforcé et valorisé !**

- Défis économiques, démographiques et agroécologiques, l'agriculture fait face à une **accumulation de difficultés et d'enjeux**.

Les mouvements de ce début d'année ont porté sur le devant de la scène l'ampleur de ces difficultés et du désarroi d'un certain nombre d'agriculteurs, même si ce mouvement cache en réalité une **grande disparité de situations** qui varient selon le type d'activité, sa taille, son emplacement géographique, son exposition à la concurrence, aux aléas économiques et climatiques.

Quelques caisses ont été malmenées pendant ces mouvements. La MSA ne doit pas être la cible !

**Je tiens à souligner ici la mobilisation pleine et entière du personnel MSA et des équipes de direction pour rendre le meilleur service aux adhérents.**

- Dans ce contexte, il paraît essentiel de rappeler le rôle de la MSA.

Le monde agricole a des **spécificités sectorielles fortes qui ont justifié l'existence d'un régime spécifique:**

- risques professionnels accrus,
- rythme de travail atypique,
- grande disparité des revenus,

- isolement géographique ;
- à ces spécificités s'ajoutent aujourd'hui les défis à relever.

La MSA doit jouer un rôle d'acteur majeur du monde agricole en capacité de répondre efficacement aux besoins de ses adhérents.

- Je pourrais rappeler les **actions fortes** menées par le régime ces derniers temps, qui, malgré les contraintes qui pèsent sur les budgets et les effectifs, a toujours été au rendez-vous de la mise en œuvre des politiques publiques :

Je pense notamment à :

- la réforme des allocations logement,
- la réforme générale des retraites,
- la **revalorisation des petites retraites des exploitants et de leurs conjoints** avec les lois Chassaigne 1 et 2
- mais également à la **prise en charge des cotisations** (presque 400 millions au total ces trois dernières années en raison de crises majeures).

La MSA a obtenu le maintien **du titre emploi simplifié agricole (TESA Simplifié), qui devait disparaître fin 2023**, outil de gestion simplifié permettant la déclaration et la gestion des emplois saisonniers en agriculture de très courte durée.

Ainsi que l'assouplissement **des modalités de prise du congé paternité et d'accueil de l'enfant pour les NSA**, effectif depuis quelques mois.

A souligner, également, l'amélioration régulière de nos **services en ligne** qui simplifient les démarches autant des entreprises (avec par exemple, la possibilité récente de déposer leurs documents en ligne) que celles des salariés qui, disposent d'un espace privé sur le site de leur caisse ou d'une application pour faire les demandes de prise en charge, le suivi des remboursements et accéder aux attestations.

Et je pense enfin aux nouveaux **bilans préventions aux âgés clés de la vie** qui vont concerner un million d'assurés, ou au déploiement d'un parcours spécifique pour les travailleurs saisonniers pour améliorer leur accès aux droits, à la prévention des risques professionnels, au logement.

Dernièrement la MSA a déployé des actions « aller-vers » notamment auprès de primos débiteurs, des personnes touchées par la Fièvre Catarrhale Ovine (en septembre et octobre derniers) mais aussi sur l'accompagnement pour éviter les taxations d'office.

**Sans oublier les nombreuses actions de proximité que vous développez localement.**

- La force de la MSA, vous le savez, se trouve dans la **qualité et la diversité de toutes les actions que nous menons au plus près de nos adhérents** depuis notre mission socle de protection sociale jusqu'à notre offre de services en passant par notre action sanitaire et sociale : le développement et l'animation du réseau Sentinelles **sur lesquels la MSA Franche-Comté est fortement impliquée**, mais aussi le financement de l'aide au répit, l'accompagnement des changements de pratiques par les conseillers en prévention...

- **La MSA fait, ses élus font, mais le faisons-nous suffisamment savoir ?**

- Un travail de pédagogie semble nécessaire pour mieux faire connaître l'étendue de notre champ d'action : versements de prestations (près de 30 milliards par an), actions sur les territoires, prévention santé, donc bien au-delà du seul recouvrement des cotisations, dont je le rappelle moins des 2/3 sont des cotisations sociales, le

reste correspondant aux cotisations conventionnelles reversées à d'autres organismes (formation, FMSE...) ou à l'Etat (CSG, CRDS).

Nous devons, il nous faut **faire savoir ce que nous sommes**, une organisation professionnelle agricole, profondément ancrée dans la grande famille agricole et au service de ses adhérents, qu'ils soient exploitants, employeurs ou salariés.

Nous devons aussi faire savoir que **nous sommes une entreprise responsable comme le démontre la certification de nos comptes pour l'année 2023**.

C'est un nouveau gage de sérieux que nous envoyons à nos tutelles avant la négociation de la prochaine COG.

- Autre sujet d'actualité majeur : la réforme du calcul de la retraite des non-salariés.

Je tiens à dire très clairement ici que la MSA soutient cette réforme qu'elle appelle de ses vœux depuis des années pour améliorer les retraites des agriculteurs.

Nous prenons acte des modalités de mise en œuvre de la mesure intégrées dans le PLFSS 2025 et qui prévoient un dispositif transitoire points/revenus pour le calcul des pensions NSA.

La MSA est garante de la mise en place opérationnelle et a donc alerté les pouvoirs publics pour que la réforme puisse entrer en vigueur en 2026, sans faire de perdant.

- J'en profite pour vous faire part des travaux de simplification en cours sur le volet social avec les pouvoirs publics et qui font suite aux mouvements agricoles.

Sachez que nous sommes **très vigilants** sur la poursuite de ces mesures annoncées et promise par le Gouvernement.

Nous nous félicitons ainsi de la prochaine reprise des travaux au Sénat sur projet de loi d'orientation et d'avenir agricole dont l'adoption demeure indispensable :

#### Mesures déjà réalisées

- Unification des déclarations sociales et fiscales : une seconde campagne en cours avec un accompagnement des exploitants proposé sur leur parcours déclaratifs ;
- Adaptation et pérennisation du TESA simplifié (précédemment évoqué) ;
- Pérennisation de l'exonération TO-DE et relèvement de son seuil à 1,25 SMIC au 1er mai 2024 (figure dans le PLFSS 2025) ;
- Publication de la nouvelle instruction sur les échéanciers de paiement : instruction du MASA du 22 mars 2024 permettant l'allongement des échéanciers de 3 à 5 ans ;
- Pérennisation de la déduction sociale des plus-values à court terme (PVCT), exonérées fiscalement (figure dans le PLFSS 2025).

#### Mesures en cours de déploiement ou d'arbitrage

- Réforme de l'instruction des PEC.

**Ce sujet me donne l'occasion de vous informer que la ministre de l'Agriculture a annoncé le 5 novembre dernier une augmentation de 20 M€ de l'enveloppe PEC 2024, à l'attention des agriculteurs les plus en difficulté, à raison de 10 M€ au titre**

**des critères généraux, de 5 M€ au titre de l'élevage et de 5 M€ au titre de la viticulture.**

**Les critères d'éligibilité seront précisés prochainement.**

- Simplification du dossier d'affiliation à la MSA des NSA : Mise à disposition du nouveau dossier d'affiliation (septembre 2024) et dématérialisation du dossier d'affiliation (courant 2025) ;
- Réforme de l'assiette sociale des indépendants et son volet ultramarin (entrée en vigueur le 1er janvier 2026)
- Par ailleurs d'autres mesures de simplification sont actuellement travaillées avec le ministère de l'agriculture à l'image de la facilitation des remises des majorations de retard en particulier en cas d'échéanciers de paiement respectés.
- Parce que l'agriculture fait face à de nombreux enjeux, la MSA doit résolument s'engager à ses côtés pour l'avenir et s'adapter aux mutations du monde agricole et aux besoins des populations rurales.

A cet égard, le plan stratégique 2030 a été adopté lors de la dernière AG centrale, je vous en livre les grandes lignes :

- **Soutenir les transformations de l'agriculture** en développant l'accompagnement des transitions et des impacts sur l'activité des exploitations.
- **Proposer une offre de protection sociale simple, globale et adaptée** ; je pense notamment aux moyens que nous devons obtenir pour avoir une relation de service et des systèmes d'information toujours plus performants.
- **Renforcer l'affiliation au régime agricole**
- **Accompagner les territoires ruraux et contribuer à leur attractivité** grâce, notamment, au soutien des initiatives locales et au développement des France services (81 FS à date pilotées par la MSA).
- **Mobiliser les ressources dans une approche mutualiste** qui garantit un engagement au service de tous,
- **Renforcer la Responsabilité Sociétale et Environnementale**, parce que l'agriculture est au cœur des enjeux de « santé globale » qui relie santé humaine, animale et environnementale.
- **Contribuer encore davantage à l'élaboration des politiques publiques**, car la MSA compte bien continuer à défendre les intérêts ses adhérents, salariés, non-salariés et employeurs. Notre impact dépend de ces liens que nous tissons au niveau national et aussi de ceux que vous, élus MSA, vous tissez sur votre territoire auprès de vos partenaires.

Ce plan stratégique MSA 2030 sera le socle solide de négociation de notre prochaine COG, dans une démarche offensive et déterminée pour obtenir les moyens nécessaires au service de nos ambitions.

« Guichet unique » et « mutualisme », il nous revient de **faire vivre ces deux piliers de la MSA.**

Tout ce que vous faites au quotidien contribue à renforcer la puissance de notre belle institution. Le contexte actuel nous le rappelle et nous pousse à améliorer et à personnaliser encore les services que l'on rend à nos adhérents, l'accompagnement que l'on déploie, notre présence à leurs côtés.

Je sais pouvoir compter sur vous, tout comme vous pouvez compter sur mon investissement, ainsi que celui de la Caisse centrale pour qu'ensemble, nous renforçons l'attractivité de notre

régime et poursuivions notre action au service de nos adhérents, conditions essentielles pour la réussite des élections 2025.

La réussite de ces élections : beaucoup de candidats, beaucoup de votants et un fort taux de participation seront la démonstration de l'attachement de nos adhérents à leur régime social agricole !

Je vous remercie.

### Le Président, Sylvain CHARLES

Merci Thierry

Mesdames, Messieurs, je vous remercie, au nom du Conseil d'Administration de votre participation.

Je remercie à nouveau toutes les personnes ici présentes pour leur action en faveur de l'Agriculture et qui se sont associées à nos travaux et je clôture officiellement cette Assemblée Générale.

2025 qui sera une année particulière pour notre mandat puisque les élections MSA sont prévues du lundi 5 au vendredi 16 mai 2025. Je vous invite donc à continuer, même si je sais que c'est parfois difficile, à être extrêmement présents sur les territoires auprès des équipes, auprès des décideurs pour porter la parole de la MSA. C'est votre investissement actuel et futur qui constituera une force non négligeable dans la réussite des élections. J'invite chacun et chacune à penser et à vivre "élections" en 2025 tout à la fois pour rechercher autour de vous des candidats de valeur comme vous et pour inciter nos adhérents à voter en masse.

Rappel : Un quiz vous a été remis lors de l'émargement.

La participation à ce quizz est **exclusivement ouverte aux délégués MSA à l'exception des administrateurs MSA. Les partenaires et les salariés MSA ne peuvent pas y participer.**

Pour ceux qui souhaitent participer, merci d'insérer votre quiz complété dans une des urnes que vous trouverez à la sortie de cette salle. Le tirage au sort des gagnants aura lieu pendant le déjeuner et sera annoncé au micro.

Bonne chance !

A présent, je vous invite à partager le déjeuner.

Bon appétit à tous.

**La Directrice générale,  
Secrétaire de séance  
Marie-Agnès CUDREY-VIEN**

**Le Président de la MSA FC,  
Sylvain CHARLES**